



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission de l'emploi  
et de la politique sociale**

***Table des matières***

	<i>Page</i>
I. Suivi de l'Agenda global pour l'emploi.....	1
II. Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP): une évaluation de l'expérience acquise par l'OIT.....	18
III. Le microfinancement au service de la création d'emplois et du développement des entreprises.....	24
IV. Etude de la faisabilité d'une fiducie sociale mondiale.....	30

1. La commission s'est réunie les 14 et 15 novembre 2002. M. Umer, ambassadeur, représentant du gouvernement du Pakistan, a été élu président sur désignation du représentant du gouvernement de la République de Corée, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental de l'Asie et du Pacifique, appuyé par le représentant du gouvernement du Portugal, parlant au nom du groupe des pays d'Europe occidentale. M. Patel a été désigné vice-président travailleur, tandis que M. Niles a été reconfirmé vice-président employeur. M. Umer a souhaité la bienvenue aux délégués et a rappelé qu'il y avait sept questions de fond à l'ordre du jour à discuter.

## I. Suivi de l'Agenda global pour l'emploi (Première question à l'ordre du jour)

2. Un représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif, Secteur de l'emploi) a présenté le document du Bureau relatif au suivi de l'Agenda global pour l'emploi<sup>1</sup>. Il a brièvement rappelé l'origine de cet agenda, qui a été établi en réponse à une demande de la Commission ESP et du Conseil d'administration, ainsi que de la vingt-quatrième session de l'Assemblée extraordinaire générale des Nations Unies. Rappelant les sept principes qui sous-tendent les travaux relatifs à l'agenda, tels qu'ils sont énoncés dans le document soumis à la session de mars 2002 de la commission<sup>2</sup>, il a souligné que les consultations qui ont été tenues avec les gouvernements, les travailleurs et les employeurs au cours des dix-huit derniers mois ont transformé l'approche en un cadre plus élaboré et cohérent.
3. Les sept principes sous-tendent les éléments clés indiqués dans le document du Bureau dont la commission est saisie, qui sont conformes à la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964. Le document vise à rendre opérationnels les sept principes avec l'aide des éléments clés. Ceci est illustré par des études de cas tirées des travaux de l'OIT sur la politique de l'emploi, demandées par ses mandants. Ces exemples nationaux montrent également que pour mettre en route l'Agenda global pour l'emploi il faut une volonté politique au niveau national.
4. L'Agenda global pour l'emploi souligne la nécessité d'alliances au niveau mondial pour améliorer la mise en œuvre en envisageant divers repères et indicateurs. L'orateur a souligné que les dix éléments clés aideront à atteindre l'objectif principal de l'agenda, qui est de mettre l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales. Si, pour certains de ces éléments clés, l'OIT bénéficie d'un avantage comparatif, pour d'autres – qui sont tout aussi importants – ce n'est pas le cas. Cependant, l'OIT doit être en mesure de conseiller ses mandants sur les répercussions sur l'emploi également. Le Bureau recherche auprès de ses mandants une orientation continue sur la manière de rendre l'agenda opérationnel et de le traduire en actes aux niveaux international et national.
5. Enfin, l'orateur a encouragé les membres de la commission à donner leur opinion sur le paragraphe 39 du document, et plus précisément: i) d'examiner comment encourager les Etats Membres et les partenaires sociaux à développer des programmes en faveur du travail décent avec l'aide de l'OIT; ii) d'examiner comment analyser et partager l'expérience des pays en matière de lutte contre la pauvreté; iii) de déterminer quels sont les éléments de l'agenda que la Commission ESP devrait approfondir et discuter; et iv) de décider comment faire rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre des

<sup>1</sup> Document GB.285/ESP/1.

<sup>2</sup> Document GB.283/ESP/1.

stratégies pour l'emploi, ainsi que sur la manière de nouer des alliances avec d'autres organisations.

6. Le président a remercié M. Hultin de sa présentation et a invité les participants à centrer la discussion sur les quatre points susmentionnés.
7. Le vice-président employeur a félicité le président de sa nomination. Il a remercié le Bureau de son excellent document et souligné qu'il constitue un bon suivi des travaux accomplis jusqu'ici. Ce document met à juste titre l'emploi au cœur de l'action de l'OIT. C'est maintenant qu'il faut fournir un travail décent à des millions de personnes. Pourtant, il est toujours vrai qu'il faut en finir avec les généralités pour en venir aux mesures concrètes, et l'orateur a lancé un appel en faveur du lancement de projets pilotes et de la diffusion des meilleures pratiques. Il a fait observer que plusieurs Etats Membres sont prêts à coopérer avec l'OIT à la mise en œuvre au niveau national de l'Agenda global pour l'emploi et qu'il faut également envisager une approche régionale. Les programmes par pays devraient être élaborés en étroite collaboration avec les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Le Forum pour l'emploi en Chine (évoqué au paragraphe 11 du document), qui aura lieu en avril 2003, représente un pas très important dans deux directions: il a contribué non seulement à la réalisation de l'Agenda global pour l'emploi, mais aussi à l'intégration de la Chine dans l'économie mondiale. Plusieurs membres du groupe des employeurs se sont déclarés vivement intéressés par l'organisation d'événements de ce type dans leur pays ou leur région, par exemple d'un Forum sur l'emploi en Asie du Sud. A propos du paragraphe 3 du document, l'orateur a dit s'attendre à ce que l'Agenda global pour l'emploi contribue sensiblement à la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. Le groupe des employeurs a approuvé toutes les recommandations du paragraphe 39; il a cependant estimé que les éléments de l'agenda évoqués au paragraphe 39 c) ne pourront être approfondis que lorsque l'on aura acquis une expérience concrète au niveau national. Il est temps maintenant de lancer des programmes par pays.
8. M. Tabani (membre employeur) a rendu compte des résultats de la table ronde de l'OIT récemment organisée à Montréal, dont il est question au paragraphe 19. Il a remercié le Bureau de l'avoir invité à présider la session sur le savoir et les qualifications pour la productivité et le travail décent, dont il a jugé les travaux productifs. La table ronde a précédé une réunion du G8 sur un sujet analogue. Seize pays environ ont été invités à la réunion de Montréal, et les discussions qui y ont eu lieu ont été très constructives. L'orateur a remercié le Bureau de la qualité des documents préparés pour cette réunion. Il a cependant regretté que seuls deux ou trois Etats Membres aient soumis des études par pays. En raison de ce manque d'apports concrets, les discussions ont parfois été trop théoriques. Il aurait été utile que les conclusions de la table ronde soient jointes au document du Bureau dont la commission est saisie.
9. Le vice-président travailleur a félicité le président et le vice-président employeur de leurs nominations et a souligné, au nom de son groupe, le travail accompli par son prédécesseur, M. Ito. La recommandation figurant au paragraphe 39 a) visant à encourager les Etats Membres à tirer parti du cadre défini par l'Agenda global pour l'emploi et de l'assistance technique du BIT pour formuler des programmes nationaux en faveur du travail décent est importante et mérite un examen approfondi. Dans ce contexte, il est nécessaire de se pencher soigneusement sur l'évolution de l'Agenda global pour l'emploi au cours des deux dernières années. L'agenda a été examiné à trois reprises: lors du Forum sur l'emploi en novembre 2001 et lors des sessions du Conseil d'administration de novembre 2001 et de mars 2002. A ces trois occasions, les travailleurs ont formulé un certain nombre d'observations positives et cette approche constructive a été adoptée pour trois raisons. Premièrement, le document a été préparé pour répondre au mandat donné à l'OIT par la session extraordinaire sur le développement social de l'Assemblée générale des Nations

Unies (Copenhague+5) qui demandait la préparation d'une stratégie cohérente et coordonnée pour l'emploi au niveau international. Le système des Nations Unies a donc confié une lourde responsabilité à l'OIT, et l'élaboration de l'Agenda global pour l'emploi est d'une importance critique car elle teste la capacité de l'OIT à répondre à ce défi. Deuxièmement, le Directeur général a également beaucoup insisté sur la nécessité de mettre au point une approche intégrée de la politique sociale et économique dans l'ensemble du système international. Il s'agit d'un objectif important. L'Agenda global pour l'emploi est l'une des premières occasions pour le Bureau de présenter une approche intégrée de la politique sociale et économique qui, selon les travailleurs, devrait comporter des orientations macroéconomiques, des directives en matière de commerce et de politique industrielle, de développement, de marché du travail et de politique sociale. Il faut que l'OIT ait la capacité technique nécessaire pour faire face à ces défis et contribuer à une véritable politique économique et sociale internationale et intégrée. Dans le cas contraire, l'Organisation risque d'être marginalisée dans les grands débats économiques et sociaux. Troisièmement, l'économie mondiale connaît actuellement un ralentissement significatif prolongé avec le danger d'une récession économique mondiale. L'Agenda global pour l'emploi devrait contribuer au débat sur les politiques propres à stimuler le redressement économique. Pour les travailleurs, l'Agenda global pour l'emploi a beaucoup évolué lors de chaque débat au cours des deux dernières années. Le projet initial qui remonte à l'été 2001 soulignait l'importance des normes internationales du travail, du travail décent et les valeurs auxquelles l'OIT est attachée. En ce qui concerne la politique économique nationale, l'accent était mis sur les politiques de redistribution des avoirs et des revenus afin de lutter contre la pauvreté et de promouvoir la croissance. Un rôle important était attribué à la politique monétaire et fiscale anticyclique pour stimuler l'emploi et la croissance économique. L'intervenant est revenu sur le discours prononcé par le Directeur général lors du Forum global sur l'emploi dans lequel il a demandé l'adoption d'un ensemble global de mesures incitatives pour l'économie mondiale et a mis en garde contre l'application de politiques expansionnistes dans les seuls pays développés et de politiques d'ajustement structurel et d'austérité dans les pays en développement; l'orateur a souligné que les premières versions de l'Agenda global pour l'emploi avaient été relativement cohérentes avec les politiques économiques prônées par le Directeur général. Le groupe des travailleurs avait fortement appuyé cette approche et, de ce fait, s'était déclaré prêt à soutenir l'Agenda global pour l'emploi.

10. Dans les premières versions de l'Agenda global pour l'emploi, l'approche utilisée offrait la possibilité de préparer toute une gamme de recommandations importantes concernant la politique économique internationale, comme par exemple: le réexamen des politiques de stabilisation et de ralentissement du rythme de libéralisation des marchés financiers; la promotion de l'investissement étranger direct productif à plus long terme avec l'aide d'une taxe Tobin; l'appui à une politique industrielle qui aide les pays en développement à passer d'une production primaire à une industrie manufacturière à plus haute valeur ajoutée; la modification des régimes commerciaux déloyaux qui opèrent une discrimination à l'encontre des exportations de produits agricoles et textiles des pays en développement; l'amélioration de la législation nationale pour venir à bout de l'impact négatif de l'Accord sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC); l'augmentation significative de l'aide publique au développement (APD); l'application des normes internationales du travail et la garantie d'une accumulation des gains de productivité obtenus grâce aux normes du travail. Ce potentiel n'a toutefois pas été pleinement utilisé dans les versions ultérieures.
11. Dans son rapport sur le Forum global sur l'emploi, le professeur Rodriquez soulignait dix points essentiels d'une stratégie générale pour l'emploi issue des discussions. Toutefois, le document présenté a perdu l'essence de ces discussions. Les différences sont nombreuses. Sur trois des dix points fondamentaux, l'approche est la même: point 3, la promotion d'un développement durable sur le plan environnemental et les possibilités d'emploi qui en

résultent; point 6, l'importance de la formation et de l'éducation; et point 9, l'importance d'un filet de sécurité sociale comme condition préalable pour permettre aux gens de s'adapter aux changements. Les différences concernent les points suivants: le point 1 – l'importance de l'accès au marché des produits agricoles et des produits à forte intensité de main-d'œuvre en provenance des pays en développement – est maintenant remplacé par la promotion du commerce et l'investissement en faveur de l'emploi productif. Le point 2 – la réduction du fossé numérique en présentant un plan Marshall des techniques de l'information aux pays en développement – a été remplacé par le deuxième élément clé: promouvoir le progrès technique pour encourager la productivité et la création d'emplois. Le point 4 – une politique monétaire et fiscale incitative pour éviter le risque de récession – est maintenant remplacé par un appel à la coordination des politiques pour promouvoir la croissance et l'emploi (élément clé n° 9). Dans le document initial, le point 5 demandait que, dans les pays en développement, les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel soient modifiées de manière à consacrer davantage de ressources à la santé, à l'éducation et au développement social; il était aussi demandé un allègement accéléré de la dette et un renforcement de l'aide au développement. Ce point a été supprimé. Au point 7, la version originale soulignait que la santé et la sécurité constituent un investissement de base avec des effets positifs sur la productivité. Maintenant, le seul objectif de la promotion de la santé et de la sécurité au travail est d'accroître la productivité. Le point 8, qui concernait les politiques actives du marché du travail, y compris la lutte contre la discrimination, une assistance accrue aux travailleurs pauvres et des stratégies spécifiques pour l'économie informelle afin d'augmenter l'employabilité et l'adaptabilité, a été remplacé par l'élément clé n° 6 – des politiques du marché du travail pour gérer les changements. Le point 10 – le dialogue social et le respect des normes fondamentales du travail pour la promotion du travail décent – est remplacé par la promotion de l'emploi décent en favorisant l'esprit d'entreprise, les normes du travail, la création d'entreprises et leur croissance (élément clé n° 3). La dernière section du rapport énumérait trois conditions essentielles à une stratégie de l'emploi, à savoir un ensemble de mesures incitatives, des mesures urgentes pour la mise en place d'un ordre économique international plus équitable en améliorant la situation financière des pays en développement par un allègement de la dette et une amélioration de l'accès aux marchés et la promotion du changement pour un travail décent et pour la prospérité du plus grand nombre.

12. Au mois de novembre, les travailleurs ont appuyé l'Agenda global pour l'emploi qui soulignait que le travail décent et les quatre objectifs stratégiques doivent aller de pair. Les travailleurs appuyaient également l'analyse du rôle de la politique sociale, des relations professionnelles et du dialogue social, tout comme celle de la mondialisation, et soulignaient l'instabilité des marchés financiers, le recul de l'aide aux pays en développement et les pratiques commerciales déloyales. En outre, des arguments avaient été avancés en faveur de la redistribution des revenus et des ressources dans les pays en développement. Lors des débats de la commission au mois de novembre 2001, M. Ito, ancien vice-président travailleur, avait suggéré pour donner un nouvel élan à la croissance dans les pays développés une réduction des impôts des groupes aux revenus plus modestes, ce qui aurait un impact positif sur la demande globale et augmenterait l'emploi. Il avait proposé que le Bureau prépare un ensemble de mesures visant à stimuler la croissance mais sa suggestion a été ignorée. De plus, de nombreux éléments positifs du projet de novembre 2001 ont été supprimés ou édulcorés dans les versions ultérieures du document.
13. Le vice-président travailleur a également rappelé les remarques faites par les employeurs et les travailleurs lors de la session de mars 2002 de la commission, à savoir que leurs préoccupations n'étaient pas entièrement reflétées dans le document qui leur était soumis. Les travailleurs avaient néanmoins appuyé certains aspects de ce document. Or ces questions ont perdu de l'importance, voire ont été supprimées, dans le document présenté à la commission; par exemple, les références à un nivellement par le bas, aux normes

internationales du travail, à la lutte contre la discrimination sur le marché du travail et à la liberté syndicale. Quelques références au travail décent dans le projet actuel semblent avoir été ajoutées après coup. Le groupe des travailleurs estime que l'Agenda global pour l'emploi présenté à la commission est incohérent et incompatible avec les activités visant le travail décent, du fait que son objectif essentiel est de mettre l'emploi productif au centre des politiques favorables aux pauvres plutôt que de commencer par les valeurs fondamentales de l'OIT, telles qu'elles sont exprimées dans les normes internationales du travail.

14. L'orateur a rappelé certaines déclarations faites en mars 2002 par le représentant du gouvernement du Soudan, au nom du groupe de l'Afrique, qui à son avis ne se reflètent pas suffisamment dans le document. Celui-ci ne mentionne pas non plus le Programme pour le développement de l'OMC, ni les observations formulées par le représentant du gouvernement du Brésil, au nom du Groupe des Etats d'Amérique et des Caraïbes (GRULAC), à propos des politiques macroéconomiques, des stratégies de développement et des entreprises socialement responsables. N'y figurent pas non plus la proposition faite par le représentant du gouvernement de l'Inde de créer un fonds mondial pour le développement des qualifications et d'adopter un ensemble de mesures incitatives, ni l'appel à une réforme des règles et institutions internationales qui crée des conditions plus équitables pour les pays en développement, appel qui avait été lancé par le représentant de la République islamique d'Iran. Le texte ne fournit aucune indication sur les moyens de remédier au fossé numérique et de favoriser les transferts de technologies en faveur du monde en développement. L'Agenda global pour l'emploi ne dit rien du rôle important du secteur public dans la promotion de l'emploi, ni de l'impact sur l'emploi de la privatisation des entreprises publiques, qu'avait mentionnés le représentant du gouvernement de Cuba en mars dernier. Tant la Banque mondiale que le FMI ont reconnu lors de réunions récentes avec des syndicats que, par le passé, on avait trop insisté sur la privatisation pour des raisons idéologiques, et ils ont admis que dans certains cas les privatisations avaient débouché sur des pertes d'emplois. Le document ne contient aucune orientation relative au financement d'activités accrues d'amélioration des compétences. Les observations du représentant du gouvernement des Pays-Bas sur la nécessité d'un programme global d'incitations et celles du représentant du gouvernement du Portugal sur l'importance du cadre macroéconomique ne sont pas non plus traitées de façon appropriée.
15. En mars dernier, les travailleurs ont pris note de ce qu'ils ont perçu comme des incohérences du point de vue macroéconomique entre les deux documents présentés en novembre sur l'Agenda global pour l'emploi et les politiques propres à pallier les conséquences sociales et sur l'emploi des événements du 11 septembre 2001. Le document sur l'agenda global n'est, fondamentalement, que la continuation du consensus de Washington, tandis que le deuxième avançait de solides arguments en faveur d'un ensemble de mesures incitatives. Les employeurs avaient contesté la nécessité d'un tel train de mesures, et avaient signalé la reprise aux Etats-Unis, qui s'étendrait rapidement aux pays en développement grâce aux échanges. Or cette reprise a été de courte durée, et les Etats-Unis et l'Union européenne continuent de souffrir aujourd'hui d'une stagnation économique.
16. Les institutions financières internationales prescrivent des politiques macroéconomiques asymétriques. Les Etats-Unis ont recours aujourd'hui – ce qui est tout à fait opportun – à des politiques keynésiennes pour stimuler l'économie intérieure, tandis que l'on conseille aux pays en développement de s'en tenir au consensus de Washington. M. Patel a cité *The Economist* et le *Financial Times*. Il a fait remarquer que les taux d'intérêt aux Etats-Unis n'ont jamais été aussi bas depuis quarante ans. Des mesures budgétaires de réamorçage ont été mentionnées. L'Agenda global pour l'emploi ne dit rien de cette dualité des politiques et ne contient ni analyse économique ni proposition de mesures. Cela est malheureux car, pour pouvoir peser sur la réflexion et les décisions des institutions financières

internationales ainsi que des ministres des Finances et des banques centrales, l'Agenda global pour l'emploi doit s'appuyer sur de solides arguments. Il ne reflète aucune des idées énoncées dans la recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002, et dans les conclusions sur l'économie informelle adoptées en juin dernier par la Conférence internationale du Travail. Tel qu'il se présente, l'Agenda global pour l'emploi ne correspond pas au mandat confié à l'OIT par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire sur le développement social et par le G15, et n'est pas compatible avec les activités en faveur du travail décent, qui devraient constituer le seul agenda de l'OIT. Les travailleurs rejettent donc le point appelant une décision figurant au paragraphe 39 a) relatif à un Agenda global pour l'emploi tel qu'énoncé. Ils espèrent que sur la base du débat qui va suivre un document sera établi qui satisfera pleinement au mandat confié par l'ONU, en tirant parti du consensus dégagé au Forum global sur l'emploi, et qui sera conforme au programme en faveur du travail décent et contribuera sensiblement au débat économique actuel.

17. Résumant son intervention, le vice-président travailleur a réitéré que son groupe constate avec préoccupation qu'un grand nombre d'observations exprimées à propos du document de mars n'ont pas été prises en compte et qu'il n'est donc pas disposé à accepter le point appelant une décision qui figure au paragraphe 39. Compte tenu de la nécessité de transmettre une recommandation au Conseil d'administration, l'orateur a demandé que les membres de la commission collaborent à l'obtention d'un consensus sur cette question.
18. La représentante du gouvernement de la France, s'exprimant au nom des gouvernements du groupe des PIEM, a remercié le Bureau du document et de la façon dont il a traité les points soulevés par la commission à la dernière session du Conseil au mois de mars. Le document place avec raison l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales et souligne le lien entre productivité, emploi et réduction de la pauvreté. L'intention déclarée du Bureau de consacrer le prochain rapport sur l'emploi dans le monde à cette question est tout à fait bienvenue. Il est également satisfaisant de voir que l'Agenda global pour l'emploi est de plus en plus intégré dans les travaux du Bureau. L'oratrice a rappelé les origines de l'agenda, à savoir la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-quatrième session extraordinaire, concernant la nécessité d'élaborer une stratégie mondiale pour l'emploi; elle a indiqué que l'agenda constitue la base d'une telle stratégie. Le document du Bureau doit être considéré comme un document vivant, et le groupe des PIEM se félicite des références qu'il y est fait à des activités précises. Une approche à deux volets devrait être suivie pour mettre en œuvre l'agenda: d'une part, la commission devrait continuer à réfléchir à l'élaboration plus poussée des éléments de l'agenda; d'autre part, il faudrait s'efforcer de poursuivre sa concrétisation. L'intervenante a demandé au Bureau de fournir de plus amples informations sur la façon d'intégrer cette stratégie dans le programme d'activités global de l'OIT et dans son programme de travail pour la période biennale 2004-05, et de mettre en évidence la valeur ajoutée de l'OIT. Les dix éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi sont certes liés entre eux, mais l'OIT devrait se concentrer sur les éléments 3, 4, 5, 6 et 7, pour lesquels elle dispose d'un avantage comparatif. L'OIT a un rôle majeur à jouer en encourageant les Etats Membres à prendre des mesures appropriées dans ces domaines, par exemple en élaborant des directives pour l'élaboration de stratégies nationales et régionales pour l'emploi. A cet égard, les résultats de l'étude d'ensemble sur les instruments relatifs à l'emploi qui doit être achevée en 2003 s'avéreront peut-être extrêmement utiles. De plus amples informations sont également nécessaires en ce qui concerne la méthodologie envisagée et les mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'agenda; en outre, les PIEM aimeraient que des rapports périodiques soient fournis sur l'état d'application de l'Agenda global pour l'emploi aux niveaux national, régional et international. Le groupe a souligné auparavant la nécessité de discuter plus en détail des différents éléments clés de l'agenda afin que les travaux avancent et qu'ils soient compatibles avec les autres travaux de l'OIT. Nonobstant les autres commentaires que le groupe des PIEM pourra vouloir faire

à un stade ultérieur des discussions sur d'autres points de l'ordre du jour, il est important de noter que l'Agenda global pour l'emploi doit tenir compte du suivi des Sommets de Madrid et de Johannesburg.

- 19.** En conclusion, la représentante du gouvernement de la France a demandé au Bureau de préparer, pour la prochaine réunion de la commission, une analyse détaillée de l'un des éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi, y compris des recommandations sur la façon de le traiter aux niveaux mondial, régional et national; elle a également demandé une analyse de la manière dont il est intégré dans les autres travaux effectués par le Bureau. Le premier élément clé à étudier en mars pourrait être le troisième, concernant la promotion de l'emploi décent en favorisant l'esprit d'entreprise, les normes du travail, la création d'entreprises et leur croissance. Un tel document pourrait contenir une analyse des stratégies de création d'emplois susceptibles de réussir, de la manière dont les normes du travail pourraient être appliquées sans que la qualité des emplois créés souffre de leur quantité, et de la manière de faire en sorte que la croissance économique entraîne la création d'emplois. En cela, le Bureau pourrait tirer parti de son expérience au niveau national ainsi que de l'expérience de spécialistes extérieurs. Le Bureau pourrait également rendre compte de la mise en œuvre de l'agenda dans son ensemble en prenant un exemple précis comme celui des pays mentionnés aux paragraphes 29 et 31. Ce compte rendu pourrait comprendre une présentation par l'un de ces pays de son expérience. Enfin, le groupe des PIEM souhaite être informé des contacts en cours avec d'autres organisations et formuler des suggestions concernant les organisations avec lesquelles il y a lieu de nouer des alliances. L'oratrice a souligné que le document demandé devrait aussi traiter les éléments clés pour lesquels l'OIT ne joue pas le rôle principal, en particulier les éléments 1 et 2, mais pour lesquels elle contribue aux travaux d'autres organisations. Enfin, l'oratrice a suggéré que le document dont la commission est saisie soit transmis au Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation afin qu'il fasse l'objet d'une discussion plus large.
- 20.** Le représentant du gouvernement du Soudan, prenant la parole au nom des gouvernements du groupe de l'Afrique, a félicité le président et les vice-présidents de leurs désignations. Il a déclaré que l'Agenda global pour l'emploi soulève l'espoir d'une augmentation de la productivité conformément à la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964. L'agenda représente une étape importante sur la voie de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'orateur a constaté avec satisfaction que des solutions et des exemples concrets sont donnés au niveau des pays, sur la manière de faire face aux problèmes nationaux et régionaux. Au sujet du paragraphe 9 du document du Bureau, il a déploré que certains éléments clés qui préoccupent tout particulièrement les pays africains – et qui résultent du Forum global sur l'emploi – ne figurent pas dans l'Agenda global pour l'emploi, tels que promouvoir les investissements à fort coefficient de main-d'œuvre, l'emploi indépendant, le développement de l'infrastructure et la formation. Les résolutions adoptées à la dernière session de la Conférence internationale du Travail évoquent également ces questions. Il a espéré que les préoccupations du groupe de l'Afrique seront prises en considération dans la prochaine version du document.
- 21.** Le représentant du gouvernement de la République de Corée, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a félicité le président de sa désignation et a remercié le Bureau pour son document. Il s'est félicité de l'accent mis sur l'importance décisive que revêt l'emploi productif pour l'atténuation de la pauvreté ainsi que des dix éléments clés définis dans l'Agenda global pour l'emploi. Le Forum global sur l'emploi qui a eu lieu l'année dernière a constitué un pas dans la bonne direction. Le forum a énuméré trois conditions décisives pour la création d'emplois: 1) la nécessité de prendre un ensemble de mesures incitatives pour relancer la croissance économique; 2) une amélioration de la situation financière des pays en développement par un allègement de la dette et un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés; 3) la promotion du changement pour un travail



décent, pour la productivité et la prospérité. Les dix éléments clés sont certes utiles pour s'attaquer aux déficits de l'emploi au niveau national, mais l'importance d'un environnement international favorable n'a pas été prise en considération dans le document soumis à la commission. L'agenda a suscité des attentes parmi les mandants de l'OIT au niveau national; cependant, le volume des ressources disponibles fait douter de la capacité du Bureau de traiter les problèmes de l'emploi de manière satisfaisante. Le groupe a noté avec une vive inquiétude que depuis trois ans les ressources allouées au secteur de l'emploi ne cessent de diminuer, y compris celles qui sont dégagées au titre des projets bilatéraux et multilatéraux. Il y a lieu de s'en étonner étant donné que la création d'emplois a été reconnue au niveau international comme étant essentielle pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Son groupe a invité le Bureau et les donateurs à consacrer des efforts particuliers à la mobilisation des ressources, et a prié le Bureau de faire rapport sur cette question à la prochaine session de la commission. Enfin, l'orateur a demandé au Bureau de présenter à la prochaine session de la commission des plans d'action concrets, comportant des cibles, des objectifs et des délais concernant la présentation des rapports. En conclusion, le groupe de l'Asie et du Pacifique a approuvé le point appelant une décision qui figure au paragraphe 39, pour autant que le Bureau se penche sur ces questions ainsi qu'il convient.

22. Le représentant du gouvernement de la Chine a félicité le président et les vice-présidents de leurs désignations et a remercié le Bureau de son document. Se référant au paragraphe 11 et au Forum pour l'emploi qui sera organisé en Chine, il a exprimé la satisfaction de son gouvernement devant les efforts déployés par le Bureau pour constituer des alliances globales avec d'autres organisations internationales en vue de promouvoir l'agenda, alliances fondées sur une coordination des politiques et une utilisation plus rationnelle des ressources. Rappelant la gravité du chômage et du problème que pose dans son pays l'inadéquation entre l'offre et la demande de qualifications, l'intervenant a souligné l'importance que son gouvernement accorde à la promotion de l'emploi, par exemple en développant les secteurs à fort coefficient de main-d'œuvre et en élaborant des politiques macroéconomiques propres à augmenter les possibilités d'emploi. La Conférence nationale sur le réemploi qui a eu lieu en septembre dernier a mis sur pied une nouvelle politique active de l'emploi. Le Forum de la Chine pour l'emploi qui aura lieu en avril 2003 représente une excellente occasion d'échanger des vues et de mettre en commun des données d'expérience internationales sur les questions relatives à l'emploi. L'orateur a estimé que l'action de la Chine en matière de promotion de l'emploi pourrait contribuer utilement aux travaux de l'OIT dans ce domaine et à la promotion de l'Agenda global pour l'emploi.
23. Le représentant du gouvernement de l'Inde a félicité le président et les vice-présidents de leurs désignations et s'est associé aux déclarations faites au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique. Il a accueilli avec satisfaction le document du Bureau qui souligne les grandes orientations des politiques et qui préconise des alliances avec des organisations partenaires. Le Forum global sur l'emploi a suscité un vibrant débat sur la façon de placer l'emploi au centre de l'élaboration des politiques économiques et sociales. Le moment est venu d'examiner comment mieux promouvoir l'agenda aux niveaux national, régional et international. Si l'agenda contient des suggestions à cet égard, d'autres idées peuvent encore être trouvées. La croissance rapide de l'IED et du commerce a eu pour effet d'accroître la concurrence et a incité les entreprises à transférer leurs activités sur des sites d'implantation plus rentables. Si les pays en développement devaient appliquer plus rigoureusement les normes du travail et les mesures relatives à la sécurité sociale, ils ne pourraient pas avoir accès aux marchés mondiaux. Les progrès technologiques ont entraîné la création d'emplois mais uniquement dans les pays où la main-d'œuvre possède un certain niveau d'instruction et de compétences. Le développement des qualifications, la modernisation des systèmes de formation et le contrôle des informations sur le marché du travail sont donc essentiels, et le sont peut-être davantage que les préoccupations au sujet

des normes internationales du travail. Dans cet ordre d'idées, l'intervenant a évoqué la création possible d'un fonds mondial pour le développement des qualifications qui avait déjà été appuyée par son gouvernement. Toutefois, les ressources allouées au financement de la formation sont modiques dans les pays en développement, et les institutions multilatérales investissent de moins en moins dans ces domaines. Vu la gravité et la persistance de la pauvreté dans la plupart des pays en développement, son gouvernement reconnaît toute l'importance qu'il y a à élaborer des initiatives communes visant à promouvoir l'emploi productif. Toute mesure prise à cet égard doit tenir compte de la diversité des conditions sociales et économiques dans les pays en développement. Enfin, l'orateur a invité le Bureau à prendre note des observations formulées par M. Patel et par d'autres orateurs, et à préparer un document très détaillé pour la prochaine session de la commission.

- 24.** Le représentant du gouvernement du Bangladesh a félicité le président de sa désignation et s'est associé à la déclaration faite par le représentant de la République de la Corée au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique. Il y a deux ans, son gouvernement a demandé à l'OIT de lancer un programme concernant le travail décent dans son pays et il a appris avec intérêt que le Bureau a envoyé récemment une mission préliminaire au Bangladesh. L'orateur a demandé au Bureau de préciser, en se fondant sur des études de cas, comment les différentes composantes du programme sur le travail décent peuvent être intégrées dans un programme d'action cohérent qui aboutirait à un cercle vertueux de la croissance, de la création d'emplois, de la protection sociale et de la réduction de la pauvreté. La pauvreté est le problème le plus pressant pour les pays en développement, et la création d'emplois productifs constitue le meilleur moyen de l'éradiquer. Néanmoins, l'intervenant a demandé de plus amples informations sur la façon d'intégrer les dix éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi dans un cadre politique national qui soit compatible avec le programme sur le travail décent. Se référant au secteur de l'habillement dans son pays, où 80 pour cent des travailleurs sont des femmes et qui pourrait être durement touché lorsque l'Accord multifibres arrivera à expiration, l'intervenant a insisté sur la nécessité d'analyser l'orientation politique de chacun des dix éléments clés – en l'occurrence le commerce et l'emploi – en fonction des problèmes concrets auxquels se heurtent les pays en développement. En conclusion, il a exprimé ses remerciements à M. Hultin pour son excellent exposé d'ouverture.
- 25.** Le représentant du gouvernement du Pakistan a exprimé sa satisfaction quant à l'identification des éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi. Il a dit partager l'avis selon lequel il est nécessaire de mettre la question de l'emploi au centre des politiques nationales et internationales et convient qu'il s'agit là d'une tâche difficile. Comme il est souligné dans le document, l'emploi productif est primordial pour lutter contre la pauvreté. Cette question est également prise en compte dans le processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) auquel son pays participe et dans le cadre duquel l'OIT a fourni un soutien considérable. Les effets positifs de la mondialisation ne profitent pas à tous de manière égale, et il est donc urgent de mettre en place une action coordonnée pour remédier à ces disparités, plus particulièrement en ces temps de marasme économique mondial. Le Forum global pour l'emploi a été une initiative opportune. L'orateur indique que son gouvernement a pris note des dix éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi et se félicite du travail accompli par le Bureau. Cependant, il est nécessaire de faire les observations suivantes en ce qui concerne les conditions indispensables à la réussite de la stratégie citées au Forum global pour l'emploi, à savoir: i) la nécessité de mettre en place une série de mesures d'incitation au plan mondial; ii) la nécessité de flux financiers plus importants en direction des pays en développement grâce à l'allègement de la dette et à la facilitation de l'accès aux marchés; et iii) la nécessité de mieux gérer le changement en faveur du travail décent, de la productivité et de la prospérité. Une stratégie mondiale doit, pour réussir, ne pas négliger l'absence d'un environnement économique propice, concrétisé par les obstacles au commerce et le fardeau de la dette. En dépit de ce qui est dit

au paragraphe 5 du document, la portée de ce document est quelque peu limitée dans la mesure où elle ne tient pas compte des liens qui existent entre la dimension nationale et internationale. Dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi, les mandants de l'OIT ont des attentes, notamment en matière d'assistance qu'ils souhaiteraient voir s'accroître et, à ce titre, l'orateur souscrit aux préoccupations du représentant du gouvernement de la République de Corée, en ce qui concerne le recul des ressources budgétaires et extrabudgétaires consacrées au secteur de l'emploi. Le Bureau devrait mettre au point une stratégie en vue de renverser cette tendance, et les bailleurs de fonds ne devraient pas réserver leurs contributions volontaires aux activités normatives. L'Agenda global pour l'emploi doit être mis en œuvre à tous les niveaux et s'accompagner d'objectifs et de cibles clairement définis. Tous les objectifs stratégiques doivent tendre à la réalisation d'une politique cible dans un délai fixé, et des cibles analogues à ce qui existe pour les normes du travail devraient être élaborées dans le domaine de la création d'emplois productifs. L'orateur espère que le Bureau examinera ces questions avant la prochaine session du Conseil d'administration. En outre, il convient d'établir un document qui donnerait un aperçu de l'approche et des cibles du Bureau dans la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi aux niveaux régional et mondial. L'orateur a conclu en disant que son gouvernement approuve les quatre points du paragraphe 39, car ils constituent une première étape dans la mise en œuvre concrète de l'Agenda global pour l'emploi.

- 26.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a félicité le président et les vice-présidents de leur élection et exprimé sa satisfaction en ce qui concerne le document établi par le Bureau. Il a dit souscrire aux interventions faites au nom du groupe des gouvernements de l'Asie et du Pacifique et espère que l'Agenda global pour l'emploi stimulera les débats et encouragera les Etats Membres à élaborer des politiques propices au plein emploi, productif et librement choisi. Tout en mettant en garde contre une approche qui ne saurait être valable pour tous, il a reconnu que l'Agenda global pour l'emploi avec ses dix éléments clés peut jouer un rôle primordial dans la mise en œuvre des activités en faveur du travail décent et l'éradication de la pauvreté. Mentionnant les chiffres sur le chômage et la pauvreté dans le monde présentés dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi, il insiste pour que les gouvernements mettent en œuvre les activités dans ce domaine en étroite collaboration avec les partenaires sociaux. Le commerce et l'investissement ne peuvent garantir un mode de vie décent s'il n'est pas mis un terme à la corruption, aux conflits armés, à l'injustice sociale et à la discrimination. La sécurité est la base du commerce et de l'investissement. L'OIT a un rôle essentiel à jouer dans la réduction de la fracture numérique qui existe entre les pays en développement et les pays développés. Les techniques de l'information et de la communication étant un excellent instrument de promotion des entreprises, de l'emploi et de la croissance économique, il faudrait les rendre plus accessibles, sur le plan technique et financier, aux pays en développement. Se référant au dixième élément clé de l'Agenda global pour l'emploi, l'orateur a souligné que son pays a mis en œuvre un programme de promotion de l'emploi, notamment en ce qui concerne les femmes et les jeunes, d'une part, et le secteur rural d'autre part, et d'amélioration de la protection sociale des travailleurs exerçant des activités dangereuses.
- 27.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine, a félicité le président de son élection. Comme certains orateurs précédents l'ont déjà mentionné, la faiblesse du document réside dans le fait qu'il ne tient pas suffisamment compte de la dimension internationale. Ainsi, par exemple, l'application d'une politique agricole protectionniste par les pays industrialisés empêche les pays en développement de faire jouer leur avantage comparatif. A cet égard, le document soumis à la commission en mars 2002 mentionnait déjà au paragraphe 2 la nécessité de donner la priorité à l'élimination des obstacles au commerce. Au cours de la session de mars, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes avaient recommandé à l'OIT d'examiner les tendances du commerce international et son impact sur l'emploi et ils ont, par le passé, fait

des interventions dans ce sens à diverses occasions. Pour ce qui est du paragraphe 39 c) du document à l'étude, l'orateur a proposé d'en modifier l'énoncé comme suit:

de demander au Bureau d'analyser l'impact des asymétries de la mondialisation et notamment les tendances qui aboutissent à une distorsion du marché international pour ce qui est du niveau et de la qualité des emplois dans les pays en développement.

Cette proposition d'amendement sera soumise au secrétariat par écrit.

- 28.** Le représentant du gouvernement du Brésil a félicité le président de son élection et remercié le Bureau pour l'établissement d'un document fournissant des informations intéressantes. Il a confirmé que la mondialisation doit être un instrument de justice, d'équité et de répartition de la richesse. Il est très important que les investissements et les marchés de capitaux soient orientés vers le secteur productif en vue d'améliorer les infrastructures lorsque cela est nécessaire. Dans d'autres sessions du Conseil d'administration, il a été dit qu'il importe de mobiliser les investissements productifs dans le cadre des stratégies de développement, en appliquant le principe de responsabilité sociale de manière à prévenir ou limiter autant que possible les effets d'une éventuelle récession économique mondiale. Le paragraphe 26 porte uniquement sur le lien qui existe entre la sécurité et la santé au travail et la productivité. Il convient de placer davantage l'accent sur la prévention des accidents et la création d'emplois sûrs, dans la mesure où cela concerne également les familles des travailleurs victimes. La prévention des accidents est importante pour la viabilité des systèmes de sécurité sociale, actuellement submergés. En conclusion, l'orateur a souligné la nécessité de sensibiliser la communauté internationale au principe du travail décent afin de promouvoir une politique d'emploi efficace au niveau international. Ces politiques doivent tenir compte des spécificités géographiques, régionales et culturelles, ainsi que des normes du travail.
- 29.** Le représentant du gouvernement de l'Italie a dit appuyer la déclaration de la représentante du gouvernement de la France faite au nom du groupe des PIEM, particulièrement en ce qui concerne la demande d'informations plus détaillées sur les modalités d'application des objectifs de l'Agenda global pour l'emploi. Le gouvernement de l'orateur appuie également la demande d'analyse du troisième élément clé et de clarification du lien existant entre le travail décent et l'esprit d'entreprise, mentionné au paragraphe 14, lien qui n'apparaît pas dans toute sa clarté. Il souhaiterait que l'on clarifie également le lien existant entre la liberté syndicale et la transition de l'école au monde du travail, mentionné dans le même paragraphe. Son pays attache une importance extrême aux cinquième, sixième et huitième éléments clés. En ce qui concerne le cinquième élément, l'orateur estime que l'éducation et la formation jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de la productivité et de l'accès au monde du travail. Il souligne l'importance des tables rondes, comme celle de Montréal, qui permettent de regrouper des responsables politiques d'un certain nombre de pays ainsi que les organisations de travailleurs et d'employeurs et les représentants d'organisations internationales comme l'UE et l'UNESCO. En ce qui concerne le sixième élément, il souligne l'importance que présentent les politiques du marché du travail dans la protection des travailleurs contre les effets négatifs des changements et dans l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. En ce qui concerne le huitième élément, il souligne la nécessité de renforcer la capacité des gouvernements et des entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de prévention et de protection plus efficaces. A cet égard, il souhaite rappeler le soutien apporté par son pays au travail effectué par l'OIT dans le programme relatif au VIH/SIDA sur le lieu de travail. Ce programme et le code de directives pratiques qui l'accompagne constituent des exemples de bonnes pratiques. Enfin, il convient d'accorder une attention particulière aux travailleuses, comme l'indique le document du Bureau.
- 30.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a félicité le président et les vice-présidents de leur élection et a remercié le Bureau d'avoir distribué le document en temps

voulu. Il approuve la déclaration faite au nom des pays africains. Les dix éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi définis en novembre 2001 sont similaires à bien des égards à ceux du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'OIT a un rôle central à jouer dans tous les efforts menés pour créer de l'emploi et réduire la pauvreté. Les éléments clés du présent document diffèrent de ceux présentés par le professeur Rodriquez à l'issue du Forum global sur l'emploi, dont le gouvernement de l'orateur considère qu'ils contiennent des orientations utiles quant à une stratégie générale de l'emploi. Au paragraphe 18 du document soumis à la commission, il y aurait lieu de mentionner l'importance des informations relatives au marché du travail et le rôle des services de l'emploi. En ce qui concerne le paragraphe 21, l'orateur estime que les politiques actives du marché du travail des pays en développement devraient viser à créer une base sur laquelle pourrait se développer l'emploi indépendant en vue de l'indépendance économique. On peut faire la même observation à propos du paragraphe 25. L'orateur se demande pourquoi il n'existe pas de paragraphe sur l'action au niveau local avant le paragraphe 32. Il conviendrait pourtant aussi de diffuser les bonnes pratiques et de promouvoir les partenariats sociaux à ce niveau. En conclusion, l'orateur propose que la commission demande au Bureau, dans un point appelant une décision, de veiller à ce que le prochain projet de document soit conforme aux conclusions présentées par le professeur Rodriquez et par le programme relatif au travail décent.

- 31.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a félicité le président et les vice-présidents de leur élection et a remercié le Bureau pour le document, qui met en évidence dix éléments clés, que le gouvernement de l'orateur préfère appeler des buts. Il s'associe à la déclaration faite par le représentant du gouvernement de la France au nom du groupe des PIEM. Depuis un certain temps, son gouvernement préconise que l'on se fonde sur ce document pour organiser les travaux de la commission. Dans l'avenir, chaque session devrait porter sur un, ou au plus deux, des éléments clés, en vue de réaliser un consensus sur la manière d'atteindre les buts correspondants. Ces buts étant maintenant fixés, il est important de dégager un consensus sur les stratégies à suivre, et diverses suggestions ont déjà été faites à cet égard lors de la session en cours de la commission et des sessions précédentes. Cette approche devrait être mentionnée au paragraphe 39 *c*). Les points *b*) et *d*) pourraient être regroupés dans le cadre de ces différentes discussions détaillées, et le Bureau pourrait faire rapport le cas échéant sur les expériences nationales, les alliances régionales et mondiales et les éléments intersectoriels. En définitive, le gouvernement de l'orateur appuie le point *a*).
- 32.** La représentante du gouvernement de la Barbade a félicité le président et les vice-présidents de leur élection. S'exprimant au nom des pays anglophones des Caraïbes, elle remercie le Bureau du document sur l'Agenda global pour l'emploi et prend note des dix éléments clés présentés dans ce document. Elle mentionne le chômage et la progression de l'économie informelle dans sa région et souligne l'importance, indiquée au paragraphe 8, du lien existant entre productivité, emploi et réduction de la pauvreté. Il est satisfaisant de constater que le Bureau prévoit d'aborder cette question dans son prochain volume sur «L'emploi dans le monde». La mise en valeur des ressources humaines présente également une importance cruciale pour la région de l'oratrice, région dont la population constitue la principale ressource productive. C'est pourquoi elle appuie les recommandations faites au paragraphe 39 *a*), *b*) et *d*), étant entendu que les mécanismes voulus seront mis en place pour donner toute leur valeur à ces activités. En ce qui concerne le point *c*), l'oratrice recommande que la commission approfondisse les travaux relatifs aux éléments clés ci-après, classés par ordre de priorité: le cinquième, le dixième, le premier et le deuxième. En résumé, pour la région de l'oratrice, l'accent doit être mis sur le développement des connaissances et des compétences, la création d'emplois productifs et l'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés.

33. Le représentant du gouvernement du Mali a félicité le président et les vice-présidents de leur élection et a fait part de son appréciation pour la qualité exceptionnelle du document du Bureau. Il souligne la clarté de ce document, dont l'analyse est renforcée par des exemples concrets. Les dix éléments essentiels présentent tous de l'importance pour son pays, ce dont témoigne le fait qu'ils sont également inclus dans le DSRP du Mali adopté récemment. Le pays de l'orateur a tiré un grand profit de l'assistance fournie par l'OIT dans l'élaboration de stratégies et de programmes d'action en matière d'emploi. Il espère qu'un nombre accru de pays, en particulier dans la région africaine, pourront bénéficier d'une telle action.
34. La représentante du gouvernement de l'Indonésie a félicité le président de son élection et s'est dite satisfaite du document, complet et riche d'informations. Elle approuve la position présentée par la République de Corée au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique. Son gouvernement, qui attache une importance extrême à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté, a déjà pris certaines mesures à cet égard. Un plan d'action national en faveur du travail décent a été élaboré récemment dans le cadre du DSRP, et le projet est débattu actuellement avec les partenaires compétents. L'oratrice espère que l'OIT continuera à apporter un appui technique à son gouvernement pour soutenir ces efforts, qui seraient grandement facilités par la présence d'un spécialiste de l'emploi dans son pays.
35. M. Anand (membre employeur) s'est associé aux orateurs qui se sont dits satisfaits du lien établi au paragraphe 8 entre productivité, emploi et pauvreté. Le programme relatif au travail décent accorde aujourd'hui une attention particulière aux forces du changement, à savoir la mondialisation et le commerce, ce qui a un impact profond sur la plupart des pays. En Asie du Sud, l'emploi rural et informel domine. Le niveau des compétences et de la productivité du travail est assez faible, mais de nombreux emplois se créent dans les industries de pointe. En Inde, le nombre d'emplois dans ce domaine et dans l'exportation des produits informatiques fait apparaître des taux de progression énormes. Cependant, il ne faut pas négliger l'agriculture, les industries manufacturières et les services traditionnels, qui présentent un fort potentiel de création d'emploi durable. Malgré une certaine diminution de la pauvreté, les pays d'Asie du Sud ont encore un long chemin à faire sur la voie du travail décent, particulièrement en ce qui concerne le secteur informel, tant rural qu'urbain, et plus particulièrement encore les micro-entreprises et les PME. L'orateur souligne que l'accroissement de la productivité, le développement des compétences et la sécurité sociale sont les conditions préalables du changement. Ces questions devraient être prises en considération dans l'Agenda global pour l'emploi, ainsi que dans le prochain volume de «L'emploi dans le monde». L'orateur se félicite du soutien reçu récemment du Secteur de l'emploi du BIT et dit espérer qu'on pourra renforcer encore cet appui dans l'avenir. Il lui semble que M. Patel n'a pas compris qu'une véritable croissance de l'emploi provenait du dynamisme des entreprises, et non des obstacles bureaucratiques mis au développement du secteur privé, obstacles qui existent toujours dans de nombreuses parties du monde. L'objectif prioritaire doit être la création d'un travail décent qui respecte les droits des travailleurs et favorise la croissance des entreprises. Enfin, l'orateur tient à souligner que les employeurs ont toujours appuyé la notion de liberté syndicale. Cependant, si cette liberté est essentielle, elle ne peut à elle seule permettre d'éliminer la pauvreté et de créer de l'emploi.
36. Le président s'est dit satisfait de la richesse des débats et de la pertinence des arguments présentés par les travailleurs comme par les employeurs. Il est important de trouver le moyen de concilier ces différents points de vue.
37. Le représentant du gouvernement du Japon a félicité le président et les vice-présidents de leur élection. Il approuve la déclaration du groupe des PIEM et de celui de l'Asie et du Pacifique, et il exprime son appui au point appelant une décision du paragraphe 39. Cependant, après avoir écouté les interventions des travailleurs et de certains autres

orateurs, il estime qu'il faudrait approfondir la dimension sociale dans l'élaboration future et la promotion de l'Agenda global pour l'emploi.

38. Le président a conclu le débat, qu'il a jugé stimulant et riche d'opinions diverses. Il propose, pour laisser au Bureau le temps de préparer une réponse satisfaisante à chacune de ces contributions intéressantes, de reprendre l'examen de cette question le jour suivant.
39. La représentante du gouvernement de la France a proposé de reprendre l'examen de la première question à l'ordre du jour juste après avoir achevé celui de la deuxième question, ces deux questions étant liées entre elles.
40. Le vice-président travailleur a demandé des éclaircissements, car il a cru comprendre que l'on pourrait poursuivre l'examen de la première question dès le début de la séance suivante et l'achever avant d'aborder la deuxième question.
41. M. Hultin a déclaré que la réponse du Bureau nécessitant des consultations avec certains membres de la commission, il serait préférable de laisser un temps suffisant pour pouvoir procéder à ces consultations.
42. Le vice-président travailleur s'est dit d'accord pour aborder l'examen de la deuxième question au début de la séance suivante.
43. Le président a accepté de procéder ainsi, tout en disant espérer que l'examen de la première question pourrait être achevé avant la fin de la séance du matin.
44. Le vice-président employeur a accepté que la réponse du Bureau soit différée jusqu'au jour suivant. Il espère avoir ainsi la possibilité de répondre au début de la séance du matin à certaines des observations faites au cours du débat. Selon lui, cela aiderait également le Bureau à préparer sa réponse.
45. Le président a renouvelé sa suggestion de consacrer un certain temps à la conclusion de l'examen de la première question après avoir terminé celui de la deuxième et a proposé que l'on donne la parole à M. Niles dès le début de la discussion relative à la première question.
46. Le vice-président travailleur a dit espérer que les travailleurs auraient également la possibilité de participer à ce débat.
47. Le président a souligné que, compte tenu du temps limité dont on dispose pour examiner les questions de l'ordre du jour restant à examiner, il était nécessaire de limiter le temps consacré à l'achèvement de l'examen de la première question à environ une demi-heure et a précisé que les employeurs comme les travailleurs auraient la possibilité de faire de brèves interventions avant que le Bureau ne présente sa réponse.

### **Poursuite de l'examen de la première question à l'ordre du jour le 15 novembre 2002**

48. Le vice-président employeur a déclaré que la position du groupe des employeurs n'avait pas changé depuis la veille.
49. Le vice-président travailleur a indiqué que, au départ, les travailleurs souhaitaient faire un certain nombre d'observations au sujet des déclarations des divers représentants gouvernementaux. Cependant, il juge préférable de mettre l'accent sur le nouveau texte proposé pour le paragraphe 39, plutôt que de revenir aux discussions d'hier.

50. Le président a demandé des précisions sur l'origine de cette nouvelle version du paragraphe 39.
51. Le vice-président travailleur a répondu que, comme l'avait demandé le président, une discussion a eu lieu avant la séance de l'après-midi entre les vice-présidents employeur et travailleur, le président et des représentants du secrétariat et que les vice-présidents ont demandé alors au secrétariat de préparer l'amendement qui vise à concilier les divergences et à aboutir à une solution. L'orateur propose que le secrétariat présente l'amendement en question à la commission.
52. Le président, exprimant ses regrets de n'avoir pas été pleinement associé à la préparation de cet amendement, a demandé au secrétariat de présenter celui-ci.
53. M. Hultin a souligné que l'amendement visait à tenir compte des arguments avancés la veille. Il espère qu'il s'agit là d'une manière d'aller de l'avant qui convienne davantage aux mandants. Le texte amendé du paragraphe 39 a) cherche à prendre en considération les préoccupations exprimées au cours de la discussion de la veille par les travailleurs et certains gouvernements, préoccupations qui tiennent au fait que les éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi ne refléteraient pas fidèlement leur position. Le paragraphe 39 a) propose que, d'ici mars de l'an prochain, il soit procédé à un examen de l'ensemble des éléments de ce qui devrait constituer l'Agenda global pour l'emploi en tenant compte de la discussion actuelle et des discussions passées, en vue de parvenir en mars 2003 à un texte qui soit acceptable pour tous. De son côté, le paragraphe 39 b) vise à situer les éléments qui vont se faire jour en mars dans le cadre des travaux actuellement en cours sur les progrès accomplis dans la situation de l'emploi dans le monde intitulé *Evolution de l'emploi dans le monde*. La commission disposerait ainsi d'une vue d'ensemble de l'évolution récente et des perspectives de l'emploi mondial. Pour ce qui est du paragraphe 39 c), il a pour objectif, comme l'ont proposé certains orateurs, de se servir régulièrement dans l'avenir de l'Agenda global pour l'emploi pour structurer les travaux de la commission. A partir de mars 2003, il sera demandé à la commission de donner des orientations politiques et stratégiques dans des domaines importants de cet agenda. Le paragraphe 39 d) prévoit que les mandants et la commission seront informés régulièrement des expériences menées au niveau des pays, particulièrement à la lumière des résultats de l'étude d'ensemble en cours, qui examine l'application des instruments de l'OIT relatifs à l'emploi (conventions n<sup>os</sup> 122 et 142, recommandations n<sup>os</sup> 169 et 189).
54. Le président a remercié M. Hultin et a invité les membres de la commission à faire des observations.
55. Le représentant du gouvernement de la France, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a déclaré que l'amendement constituait en l'état un compromis parfait et qu'il n'y avait pas lieu d'y apporter de nouvelles améliorations. Le groupe est disposé à l'accepter dans sa forme actuelle.
56. Le représentant du gouvernement de la Corée, s'exprimant au nom des gouvernements du groupe de l'Asie et du Pacifique, a déclaré que la question présentait une importance extrême pour son groupe. Comme l'on n'a pas disposé d'un temps suffisant pour examiner convenablement l'amendement et que son groupe n'a pas participé aux consultations, l'orateur propose de renvoyer la question au Conseil d'administration, étant précisé dans le compte rendu de la réunion que l'on n'a pas disposé d'un temps suffisant pour parvenir à un accord.
57. Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom des gouvernements des pays d'Amérique latine, s'est dit préoccupé lui aussi de ce que son groupe n'avait pas été consulté au sujet de l'amendement proposé. Par ailleurs, la nouvelle proposition ne



tient pas compte de l'amendement soumis la veille par le groupe, lequel n'est donc pas en mesure de prendre position à son sujet.

58. Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom du groupe africain, a déclaré que la présentation et l'analyse de l'amendement fournies par le secrétariat tenaient compte des préoccupations des pays d'Afrique, en ce qui concerne particulièrement les dix éléments clés issus du Forum global sur l'emploi. Son groupe approuve donc cet amendement.
59. Le représentant du gouvernement de la France a fait remarquer que la commission ne pouvait pas charger le Conseil d'administration de faire son travail à sa place. S'il n'est pas possible de parvenir à un consensus sur le dernier paragraphe, il doit en être fait mention dans le rapport transmis au Conseil d'administration.
60. Le président a confirmé qu'il était tout à fait possible d'agir ainsi, mais a dit espérer toutefois qu'il serait possible de parvenir à un consensus.
61. Le vice-président travailleur a indiqué que les employeurs et les travailleurs appuyaient l'amendement, de même que le groupe africain et celui des PIEM. Les groupes gouvernementaux d'Amérique latine et d'Asie et du Pacifique ne l'ont pas rejeté, mais ont déclaré qu'ils n'avaient pas disposé de suffisamment de temps pour achever leurs consultations. L'orateur s'est demandé si ces groupes ne pouvaient pas accepter cet amendement en tant que décision de la commission, à la lumière de l'appui substantiel que celle-ci a reçu des autres membres. La discussion a été difficile, et il serait préférable de transmettre au Conseil d'administration une recommandation fondée sur une décision de la commission, plutôt qu'un simple compte rendu de la discussion.
62. Le vice-président employeur a appuyé l'opinion exprimée par le vice-président travailleur et a proposé une brève interruption pour permettre la discussion de l'amendement par les groupes gouvernementaux d'Amérique latine et d'Asie et du Pacifique.
63. Le représentant du gouvernement du Japon a appuyé cette proposition.
64. Le président a indiqué que, quoique cette formule soit acceptable, il préférerait poursuivre les travaux relatifs à la question suivante de l'ordre du jour, tandis que les groupes gouvernementaux d'Amérique latine et d'Asie et du Pacifique se consultent officieusement en dehors de la salle.
65. Le représentant du gouvernement de la République de Corée, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique et soutenu par le vice-président travailleur, a demandé une suspension de séance.

[Suspension de séance de 20 minutes]

66. A la reprise des débats, le représentant du gouvernement de la République de Corée, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, a exprimé les préoccupations profondes de son groupe quant au fait que l'on ne dispose pas d'un temps suffisant pour examiner la proposition et que l'on ne respecte pas la structure tripartite, puisque ce groupe n'a pas été consulté au sujet de l'amendement. L'orateur souhaite que l'on inscrive au compte rendu les graves réserves que son groupe a exprimées et les suggestions qu'il a faites au sujet de la manière dont le paragraphe 39 *a*) résume les travaux du Forum global sur l'emploi. Cependant, dans un esprit de flexibilité extrême, son groupe ne s'oppose pas à l'amendement.

67. Le président a noté les préoccupations exprimées quant à l'absence de consultations avec certains groupes de la commission.
68. Le représentant du gouvernement de l'Argentine a souligné qu'il s'exprimait au nom des seuls pays d'Amérique latine, à l'exclusion des pays anglophones des Caraïbes. Il déclare que son groupe n'est guère satisfait de la manière dont la question a été traitée. Tout d'abord, il lui a été consacré un temps insuffisant, compte tenu de l'importance qu'elle présente pour les pays en développement. Ensuite, le texte de l'amendement a été diffusé seulement en anglais, et non en espagnol, l'une des langues officielles de l'Organisation. C'est pourquoi l'orateur ne peut faire que des observations préliminaires. L'orateur regrette que le texte amendé du paragraphe 39 c) ne tienne pas mieux compte de l'amendement soumis la veille par les pays d'Amérique latine. Par ailleurs, le texte proposé pour les alinéas a) et c) n'est pas clair quant à l'objet et au cadre des consultations projetées avec les membres du bureau. L'orateur estime que le paragraphe 39 d) contient un ensemble de questions touchant au suivi des questions relatives aux normes et à la politique de l'emploi. Une telle combinaison ne lui semble pas heureuse, et il y aurait lieu de l'analyser plus à fond. Il avait cru comprendre que les éléments de l'Agenda global pour l'emploi mentionnés au paragraphe 39 a) comprendraient une analyse de l'impact des asymétries sur le processus de la mondialisation et sur le niveau et la qualité de l'emploi dans les pays en développement. Il en va de même pour la détermination des éléments spécifiques mentionnés au paragraphe 39 c).
69. Le président a résumé les préoccupations exprimées par certains représentants du groupe au nom des membres gouvernementaux au sujet de la procédure de consultation. Il est d'accord sur le fait que tous les mandants doivent jouer le rôle qui leur revient dans des questions importantes comme l'Agenda global pour l'emploi. Il souligne la nécessité de veiller à ce que, dans l'avenir, tous les coordinateurs régionaux soient présents lors de telles consultations. Il sera également tenu compte dans l'avenir des préoccupations exprimées au sujet du temps insuffisant et du fait que l'amendement n'a pas été distribué dans toutes les langues officielles. L'orateur note que l'amendement mentionné dans la dernière intervention par le représentant du gouvernement de la République de Corée, s'exprimant au nom du groupe des gouvernements de l'Asie et du Pacifique, n'a pas été officiellement soumis par ce groupe, mais il prend note de la demande relative à l'inclusion du résumé des travaux du Forum global sur l'emploi. Une préoccupation similaire a été exprimée par les gouvernements des pays d'Amérique latine, dont l'amendement, lui, a bien été soumis officiellement. Il devrait en être également tenu compte dans le compte rendu de la réunion. Le président explique également que, selon lui, le bureau de la commission inclut les vice-présidents employeur et travailleur, les coordonnateurs régionaux et le président. Au sujet du paragraphe 39 d), il a demandé des éclaircissements au Bureau sur l'origine du texte.
70. M. Hultin a expliqué que l'étude d'ensemble est une activité en cours du Bureau. Cette étude examine la mise en œuvre des instruments de l'OIT liés à l'emploi, à savoir les conventions n<sup>os</sup> 122 et 142 et les recommandations n<sup>os</sup> 169 et 189, et constitue une manière unique de tirer les enseignements des expériences nationales. C'est pourquoi la suggestion faite par le groupe gouvernemental des PIEM tendant à tenir compte des résultats de l'étude a été incluse dans le paragraphe 39 d).
71. Constatant qu'il n'y a pas d'autres objections, le président a invité la commission à adopter le point appelant une décision tel qu'amendé. Ainsi en a-t-il été décidé.
72. *La Commission de l'emploi et de la politique sociale recommande au Conseil d'administration:*

- a) *de charger le Bureau d'élaborer un document visant à examiner de nouveau les éléments de ce qui devrait constituer l'Agenda global pour l'emploi en tenant compte de la discussion actuelle et des discussions passées de la commission, en vue d'une discussion par les membres du bureau de la commission avant la session de mars 2003 du Conseil d'administration et d'une présentation ultérieure à cette session;*
- b) *de demander au Bureau de faire un rapport sur l'évolution mondiale de l'emploi dans la conjoncture économique actuelle et de présenter une analyse assortie d'exemples nationaux de l'efficacité des politiques économiques et des politiques de l'emploi visant à promouvoir la croissance de l'emploi dans le contexte actuel;*
- c) *de demander au Bureau, en consultation avec les membres du bureau de la commission, de déterminer les éléments précis d'un agenda convenu en vue d'une discussion approfondie et d'une élaboration encore plus poussée par la commission à ses futures réunions;*
- d) *de demander au Bureau de fournir lors des réunions futures de la commission une vue d'ensemble des expériences nationales comparatives, telles qu'elles apparaissent dans l'étude d'ensemble sur l'application des instruments de l'OIT relatifs à l'emploi (conventions n<sup>os</sup> 122 et 142 et recommandations n<sup>os</sup> 169 et 189).*

## **II. Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP): une évaluation de l'expérience acquise par l'OIT**

(Deuxième question à l'ordre du jour)

73. Le président a rappelé l'accord qui avait été conclu en ce qui concerne la question I de l'ordre du jour. Le Bureau ayant encore besoin de temps pour préparer sa réponse, il a organisé une réunion avec les vice-présidents immédiatement après la séance du matin afin d'examiner les modalités de la poursuite des travaux.
74. Un représentant du Directeur général (M. Radwan, Conseiller spécial du Directeur général) a présenté le document du Bureau<sup>3</sup>. Il a souhaité la bienvenue à un représentant de la Banque mondiale qui assistait à la séance. Il a présenté le concept de DSRP et expliqué son lien avec l'initiative visant à alléger l'endettement des pays pauvres très endettés (PPTE), dont 70 nations sont jugées aptes à bénéficier. Pour l'instant, la moitié des pays en question ont présenté un DSRP provisoire, et une vingtaine environ un DSRP définitif. L'OIT a d'abord commencé par sélectionner cinq pays. La contribution de l'OIT consiste à donner aux partenaires sociaux des moyens d'action, à intégrer dans les DSRP l'emploi ainsi que d'autres aspects des activités menées en faveur du travail décent, et à inciter tous ceux qui participent à la réalisation de cet objectif à respecter les principes et droits fondamentaux au travail et la protection sociale et à tenir compte du point de vue des partenaires sociaux. Passant en revue les expériences réalisées dans les cinq pays pilotes, l'orateur présente les trois principaux enseignements que l'on peut en retirer. Il conviendrait notamment que les

<sup>3</sup> Document GB.285/ESP/2.

DSRP ne se préoccupent pas exclusivement de la croissance et accordent davantage de place à la question de l'équité. Il faut ensuite prendre conscience de l'importance que revêt la participation des syndicats, des employeurs et des ministères du Travail dans le processus du DSRP. Enfin, de nombreux DSRP devraient contenir une analyse plus détaillée des questions relatives à l'emploi ainsi qu'à d'autres aspects du travail décent. La prochaine étape consistera à étendre l'expérience à d'autres pays que les cinq pays pilotes et à répondre à d'autres demandes d'aide. A cette fin, il sera nécessaire de disposer de capacités supplémentaires, en particulier sur le terrain, de fonder les stratégies de réduction de la pauvreté sur des approches globales englobant toutes les dimensions du travail décent, d'élaborer des instruments, notamment des manuels de référence, et de se consacrer au renforcement des capacités de l'OIT et des partenaires sociaux. L'intervenant conclut en signalant qu'un groupe de travail sur les DSRP a récemment été créé par le Directeur général.

75. Le représentant de la Banque mondiale, remerciant le président de lui offrir la possibilité de s'adresser à la commission, a précisé qu'il s'exprimait au nom de la Banque mondiale et du FMI. Il a salué la qualité du document du Bureau, qui fait objectivement le point sur le processus du DSRP et définit le rôle assigné à l'OIT dans la poursuite de sa mise en œuvre. Il félicite l'OIT de sa volonté de consacrer d'importantes ressources à la réalisation de ce processus. Deux points lui semblent particulièrement importants: d'abord, dans la mesure où l'approche en matière de DSRP relève d'une dynamique évolutive, il est essentiel que des partenaires extérieurs puissent aider les pays à acquérir les capacités nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques. L'OIT a, à cet égard, un rôle particulièrement important à assumer vis-à-vis des partenaires sociaux dans les pays qui préparent des DSRP et mettent en œuvre les stratégies qui s'y rapportent. Il faut aider les gouvernements, par des études théoriques et par un soutien technique, à déterminer les facteurs d'une croissance qui profite aux déshérités ainsi que les répercussions, en matière de répartition des richesses, de certaines réformes politiques et institutionnelles. Il est en outre nécessaire d'institutionnaliser et d'approfondir les modes de participation qui constituent le fondement de l'élaboration et de la mise en œuvre des DSRP. Forte de sa structure et des relations qu'elle a nouées avec nombre de pays, l'OIT pourrait jouer un rôle important en invitant les syndicats, les associations d'employeurs et les ministères du Travail à s'engager encore plus activement dans la réalisation des objectifs des DSRP, afin que les questions relatives à l'emploi reçoivent toute l'attention qu'elles méritent.
76. Le vice-président travailleur a remercié le Bureau pour la grande qualité du document. Ses observations concernant le point de l'ordre du jour sont divisées en deux parties. La première contient des remarques d'ordre général sur l'ensemble du processus du DSRP ainsi que sur l'évolution qu'il a suivie sous la direction des institutions de Bretton Woods; la seconde propose des commentaires plus spécifiques sur le document de travail ainsi que sur la participation de l'OIT au processus du DSRP. L'orateur note que, lorsque les institutions financières internationales ont annoncé, il y a quelques années, les premières initiatives en vue de la réduction de la pauvreté et de renforcement de la participation, la nouvelle a été saluée avec enthousiasme par les syndicats. Ces derniers ont notamment été sensibles aux promesses de ces institutions, qui assuraient que les DSRP permettraient d'améliorer considérablement le processus de consultation. Ils se sont également réjouis d'apprendre que les DSRP seraient utilisés afin de modifier la teneur des réformes économiques ainsi que les conditions attachées à l'allègement de la dette et à l'octroi de prêts. M. Patel relève à ce propos le mécontentement naissant du mouvement syndical international, déçu de constater que le FMI et la Banque mondiale manquent à leurs engagements. Faisant référence aux paragraphes 19 à 21 du document, il observe que le Bureau propose un compte rendu objectif et précis de l'ensemble des expériences réalisées dans le domaine jusqu'à ce jour, et exprime son approbation de la dernière phrase du paragraphe 20. L'orateur reprend entièrement à son compte les trois critiques formulées dans le paragraphe 21 à propos du processus du DSRP. Les travailleurs tiennent à ce que

l'on évite de coller de nouvelles étiquettes à de vieilles politiques et réaffirment qu'il faut s'occuper du problème de la dette et de l'impact de la privatisation. En ce qui concerne la première phrase du paragraphe 16, l'orateur a souligné la relation dynamique entre investissement public, emploi et croissance du secteur privé. Il félicite le Bureau de commencer à faire du processus du DSRP un domaine d'activité prioritaire. Les travailleurs appuient sans réserve les efforts visant à inciter le personnel de l'OIT et les mandants à participer au dialogue économique et social qui s'articule autour des DSRP et encourageront le Bureau à poursuivre les activités décrites dans le document. Il souscrit entièrement au propos énoncé dans la première phrase du paragraphe 11. Mentionnant les paragraphes 11 et 12, M. Patel se dit satisfait de ce que le Bureau y propose une évaluation impartiale de l'influence de l'OIT sur le processus du DSRP. Il relève les préoccupations exprimées par les pays africains à propos de la qualité de la participation et des consultations engagées dans le cadre du processus du DSRP et pointe quelques lacunes et problèmes significatifs. Il approuve la dernière phrase du paragraphe 11, ainsi que les commentaires connexes figurant dans le paragraphe 15 à propos des ministères du Travail. Se rapportant au paragraphe 24, qui traite des activités relatives aux DSRP menées au Népal, l'orateur note que, pour le groupe des travailleurs, c'est une approche globale qui peut offrir aux partenaires sociaux les meilleures armes pour influencer la mise au point du DSRP définitif et orienter la politique économique et sociale de l'avenir. Il n'oublie toutefois pas que la stratégie mise en œuvre au Népal demande énormément de temps et de ressources et que, en ce qui concerne les DSRP, les difficultés les plus contraignantes du Bureau sont davantage liées aux ressources humaines qu'aux ressources financières. Le Bureau peut donc se féliciter de l'importante participation financière que le Royaume-Uni met à sa disposition pour l'aider à participer à la réalisation des DSRP. Il observe que le Bureau ne possède pas suffisamment d'économistes qualifiés et expérimentés en mesure de travailler avec les partenaires sociaux à l'élaboration d'une stratégie économique cohérente et de grande ampleur. L'orateur plaide en faveur d'un accroissement sensible des ressources et du renforcement des capacités des mandants de l'OIT, en particulier des syndicats, pour permettre une mise en œuvre effective des DSRP. De ce fait, il approuve entièrement les dernières phrases des paragraphes 39 et 41. Le problème relatif aux capacités déborde en fait le cadre du seul processus du DSRP, et l'on sait que les pays africains sont extrêmement déçus par le manque de ressources humaines disponibles pour le programme «Des emplois pour l'Afrique». Il est essentiel que le Bureau prenne des mesures pour restaurer, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, les capacités économiques qui existaient pendant les précédentes décennies. L'orateur suggère de reformuler le contenu du paragraphe 43 *b*) de la manière suivante:

recommander au Conseil d'administration que ce travail soit poursuivi et prendre les mesures nécessaires pour assurer l'obtention des ressources techniques et financières qui permettront de l'élargir et de le consolider.

Il approuve les autres points du paragraphe 43 tels qu'ils sont formulés.

- 77.** Le vice-président employeur s'est dit satisfait du document du Bureau, qui lui paraît être l'un des meilleurs documents décrivant le rôle de l'OIT dans le processus DSRP. L'OIT a pour rôle de s'assurer que les organisations d'employeurs et de travailleurs participent pleinement à ce processus. Toutefois, certains aspects du document le laissent perplexe. C'est ainsi que le paragraphe 20 donne à penser que la Banque mondiale «exerce une influence excessive sur le processus DSRP». Or cela n'a rien de surprenant puisqu'il s'agit d'une initiative de la Banque mondiale. Ce qui le laisse également perplexe c'est que ce document donne à penser qu'il existe une relation conflictuelle entre l'OIT et la Banque mondiale. A propos du paragraphe 16, il se demande s'il existe vraiment un pays où le moteur principal de la croissance n'est pas le secteur privé. Les ressources supplémentaires qui pourront être affectées à l'appui des exercices DSRP devraient être tirées de celles prévues dans la proposition sur le tripartisme contenue dans le document de la Commission PFA sur l'excédent pour 2000-01, relative au renforcement des capacités des

travailleurs et des employeurs pour qu'ils participent au processus DSRP. A cette condition, les employeurs sont prêts à accepter le paragraphe 43 *b*). L'orateur a insisté sur le fait que ces ressources ne doivent surtout pas servir à renforcer les capacités du personnel du BIT au siège ou sur le terrain, et que des économistes extrêmement compétents sont déjà disponibles à la Banque mondiale et au Fonds.

- 78.** Le représentant du gouvernement de la France a remercié le Bureau, au nom du groupe des PIEM, d'avoir établi un document aussi intéressant. Il a déclaré que ce groupe partage dans l'ensemble le point de vue exprimé dans ce document et que le DSRP lui paraît en effet dépasser l'atténuation de la dette (paragr. 7). Il est très important que l'OIT poursuive ses travaux sur les DSRP, car il est essentiel que les partenaires sociaux soient associés à ce processus. Toutefois, l'orateur s'est dit préoccupé par les difficultés évoquées au paragraphe 21 du document et a soulevé plusieurs points. Premièrement, il faut absolument renforcer la coordination au sein de l'OIT, éventuellement en structurant les activités de l'Organisation autour d'une approche par pays centrée sur l'atténuation de la pauvreté. Deuxièmement, il faut mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles en associant les partenaires sociaux et les ministères du Travail, en donnant la priorité aux pays fortement endettés et aux pays pilotes dans le domaine du travail décent. Troisièmement, il faudrait améliorer la coordination entre l'OIT et d'autres institutions internationales, en particulier la Banque mondiale et le PNUD, pour favoriser une approche plus stratégique de l'atténuation de la pauvreté de la part des pays donateurs. Quatrièmement, il faut redoubler d'efforts pour faire connaître les objectifs stratégiques et les priorités de l'OIT, auprès des représentants du PNUD, dans les pays, par exemple. Cinquièmement, l'intervenant a recommandé que le document du Bureau soit communiqué à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.
- 79.** Le représentant du gouvernement de la Chine a remercié le Bureau d'avoir préparé un document aussi complet, et a souligné l'importance de l'établissement d'un lien entre le processus DSRP et celui des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Il a aussi insisté sur l'importance de la participation pour la validité des DSRP, et sur celle de l'emploi et de la protection sociale en tant que stratégies de réduction de la pauvreté. Il a demandé au Bureau de préparer un document qui explique plus en détail le rôle de l'OIT dans l'atténuation de la pauvreté et la contribution du travail décent dans ce domaine. Il a approuvé le passage du paragraphe 9 où il est dit que la croissance économique est une condition essentielle, mais non suffisante, de la réduction de la pauvreté, et celui du paragraphe 11 où il est question de l'importance capitale des revenus du travail pour la réduction de la pauvreté. Le gouvernement de la Chine approuve le paragraphe 43.
- 80.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des PIEM. Il a remarqué que le document donne à penser que les expériences faites n'ont pas toujours été entièrement positives. Le gouvernement des Etats-Unis aura donc du mal à appuyer la recommandation faite au paragraphe 43 *b*) si elle signifie qu'il faudra davantage de ressources financières. Il faudra d'abord que l'on réponde à certaines questions. Premièrement, de quelle manière l'OIT entend-elle renforcer sa participation aux DSRP? Deuxièmement, quels sont les facteurs que le Bureau pourrait mettre en avant pour démontrer que le processus DSRP en général et sa participation à ce processus donneront des résultats plus satisfaisants à l'avenir? Troisièmement, puisque la réduction de la pauvreté et le processus de décision participatif font partie des plus anciens objectifs du Bureau et sont, en principe, intégrés dans la plupart de ses activités, pourquoi le Bureau ne pourrait-il pas promouvoir ces activités dans le processus DSRP avec les ressources dont il dispose? L'intervenant n'a aucune objection particulière à soulever à l'égard du paragraphe 43 *c*).
- 81.** Le représentant du gouvernement du Soudan a remercié le Bureau, au nom du groupe de l'Afrique, d'avoir préparé cet excellent document et a fait remarquer que d'autres pays

africains souhaiteraient avoir l'appui de l'OIT pour leurs DSRP respectifs, qui ne peuvent, par définition, qu'être sensiblement différents d'un pays à l'autre. Il a demandé aux gouvernements d'associer les partenaires sociaux de l'OIT aux processus DSRP et, plus généralement, aux processus de planification nationale. Il a appuyé le paragraphe 43.

- 82.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a apporté son appui à la déclaration faite par la France au nom du groupe des PIEM. Elle s'est félicitée de cette évaluation du rôle de l'OIT et de son avantage comparatif en matière d'élaboration et d'application des DSRP. Elle a relevé que le document du Bureau repère trois domaines importants dans lesquels l'approche intégrée du travail décent pourrait être un plus: l'insistance sur l'équité dans les politiques de croissance favorables aux pauvres, l'élargissement de la participation, et le renforcement de l'analyse sociale et économique sous-jacente. Elle a toutefois soulevé trois autres points au sujet desquels elle souhaiterait avoir davantage d'informations. Premièrement, elle a fait remarquer que la plupart des personnes les plus pauvres survivent en dehors de l'économie formelle et qu'il faut donc une stratégie plus claire de la part de l'OIT pour s'assurer que ceux qui participent à l'économie informelle participent au processus DSRP et en tirent profit. Deuxièmement, il lui paraît nécessaire d'avoir une idée plus claire des ressources humaines et financières qui sont disponibles aujourd'hui et de celles qui sont prévues pour répondre à la demande toujours plus forte pour ce type de travail. Pour finir, elle attend les précisions sur les mécanismes internes dont il est question au paragraphe 42 du document.
- 83.** Le représentant du gouvernement du Malawi a approuvé la déclaration faite au nom du groupe de l'Afrique. Il s'est félicité de la qualité du document, qui reflète assez fidèlement l'expérience du Malawi. Selon lui, le paragraphe 12 décrit assez bien les relations de pouvoir qui sous-tendent la participation et la rédaction des DSRP. Il faudrait s'efforcer constamment de faire comprendre que la politique de l'emploi est une composante fondamentale des stratégies de réduction de la pauvreté. Il a appuyé le paragraphe 43.
- 84.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a déclaré que le programme d'activités concernant un travail décent devrait être intégré dans le processus DSRP. Le paragraphe 37 démontre l'importance que revêt le travail décent pour ce processus. L'orateur a appuyé la suggestion qui a été faite de communiquer le document à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.
- 85.** Le représentant du gouvernement du Mali a appuyé sans réserve les paragraphes du document où il est question de l'expérience des DSRP dans son pays. Il a demandé que le travail de l'OIT en matière de DSRP soit étendu à d'autres pays africains, et il a remercié les pays donateurs de l'appui qu'ils ont apporté à ce processus dans des pays comme le sien. Il a souscrit à la déclaration faite au nom du groupe des PIEM et a approuvé le paragraphe 43.
- 86.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a déclaré que le document du Bureau était excellent. Il a repris à son compte les principes qui sont à la base du processus du DSRP et a fait remarquer que l'idée selon laquelle on pouvait lutter contre la pauvreté grâce aux effets de ruissellement de la croissance économique n'avait plus cours. Il a demandé à l'OIT d'étendre ses efforts dans ce domaine étant donné la nécessité de promouvoir le travail décent en tant que stratégie de réduction de la pauvreté. Il a insisté sur l'importance du commerce et des règles du commerce équitable en tant que composantes essentielles de la réduction de la pauvreté, et sur l'importance de la tâche de sensibilisation à accomplir auprès des institutions de Bretton Woods pour les amener à intégrer le travail décent dans leurs stratégies respectives.
- 87.** Le vice-président travailleur a fait remarquer qu'il y avait eu une bonne discussion et un soutien très large pour les expériences acquises et décrites dans le document, et il a posé

quelques questions. Premièrement, l'OIT doit-elle continuer à être associée au DSRP. Si les travailleurs, les gouvernements et la Banque mondiale répondent par l'affirmative, cela aura des incidences en matière de ressources. Deuxièmement, faut-il étendre ces activités à d'autres pays que les cinq pays pilotes? Beaucoup sont favorables à cette solution. Cela exigerait aussi des ressources supplémentaires. Troisièmement, faut-il prévoir des activités de renforcement des capacités pour les partenaires sociaux? Si oui, il faudrait là aussi des ressources supplémentaires. Pour lui, il n'y a pas de modèle unique de DSRP, et il faut mener une analyse économique approfondie. Il faut également davantage de capacités économiques et de compétences techniques au sein de l'OIT, ainsi qu'un renforcement des capacités, mais aussi des ressources au niveau des partenaires sociaux.

88. Le vice-président employeur a déclaré qu'il faudrait faire des estimations de coût pour le renforcement des capacités et l'élargissement des activités à d'autres pays que les cinq pays pilotes. L'excédent budgétaire pour 2001 ne suffira sûrement pas à couvrir les besoins. On aura probablement une idée plus claire de la situation à la session de la Commission PFA de mars 2003. A propos de la discussion sur la croissance et l'équité, il faudrait mettre l'accent en premier lieu sur la croissance, puis sur l'équité, car qui voudrait étendre la pauvreté de manière plus égalitaire?
89. Le vice-président travailleur a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'avoir la croissance en premier, et l'équité après, mais de comprendre qu'il existe une relation dynamique entre ces deux éléments, ainsi qu'il a été précisé dans certaines des interventions qui ont été faites.
90. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a souligné que la Commission ESP avait pour rôle de réagir sur le contenu de certaines activités, et la Commission PFA de régler les questions budgétaires.
91. Le représentant du gouvernement de la France a déclaré que le paragraphe 43 lui paraissait satisfaisant dans l'ensemble, mais qu'il ferait des réserves si un élément quelconque de ce paragraphe devait avoir des implications budgétaires. C'est à la Commission PFA qu'il revient de régler les questions budgétaires, et non à la Commission ESP.
92. M. Radwan a remercié toutes les personnes présentes de leurs contributions positives et de l'appui qu'elles ont apporté au document, et il s'est félicité de la richesse des débats et de l'utilité des avis donnés. Il a ajouté que tout le monde était dans une période d'apprentissage et qu'il y avait beaucoup à gagner d'une approche intégrée de la réduction de la pauvreté, aussi bien pour la collaboration entre l'OIT et d'autres parties prenantes du processus du DSRP qu'en raison de l'avantage comparatif de l'OIT dans les dialogues du DSRP du fait de sa conception du «travail décent». Il a déclaré que l'OIT se devait d'être novatrice et dynamique dans l'appui qu'elle apporte aux processus du DSRP et qu'il partageait le point de vue de ceux qui avaient demandé que l'on renforce la capacité de l'OIT et des partenaires sociaux à s'engager dans le processus du DSRP, qui a été soutenu par des donateurs tels que le Royaume-Uni, l'Italie et les Pays-Bas. Il a rappelé l'existence des mécanismes internes de l'OIT qui visent à coordonner les contributions de l'OIT aux DSRP.
93. Le président a assuré les différents orateurs qui avaient fait part de leurs préoccupations que le rapport de la session en tiendrait dûment compte. Ceci étant, le point appelant une décision du paragraphe 43 du document du Bureau a été adopté.
94. *La Commission de l'emploi et de la politique sociale, après avoir fait des commentaires sur l'analyse de la participation de l'OIT aux DSRP:*



- a) *recommande au Conseil d'administration que ce travail soit poursuivi et que, si les ressources financières et techniques le permettent, il soit élargi et approfondi;*
- b) *demande au Bureau d'établir un nouveau rapport à lui soumettre en 2004 en vue notamment d'une contribution de l'OIT au prochain examen conjoint des DSRP par le FMI et la Banque mondiale, qui aura lieu au printemps 2005.*

### **III. Le microfinancement au service de la création d'emplois et du développement des entreprises** (Troisième question à l'ordre du jour)

95. Un représentant du Directeur général (M. Balkenhol, chef du Programme finance et solidarité, Secteur de l'emploi) a présenté le document du Bureau<sup>4</sup>. Il a donné plusieurs exemples concrets de la façon dont le microfinancement influe sur la vie des pauvres, crée des emplois et réduit la vulnérabilité. Le microfinancement est une question qui intéresse au plus haut point le Bureau, car elle touche à un obstacle fondamental au travail décent. Qui plus est, le Bureau a un avantage unique par rapport aux autres organisations internationales qui s'occupent de microfinancement. En effet, il est fondé sur le principe de l'association, qui a une importance immense dans le microfinancement, le capital social facilitant l'accès des pauvres aux services financiers.
96. Le microfinancement est une illustration saisissante des valeurs que défend le Bureau, à savoir que l'efficacité et l'équité ne doivent pas s'exclure. Il ne faut pas aller à l'encontre du marché, mais le marché à lui seul ne peut pas assurer l'équité dans la répartition des bénéfices sociaux. Pour illustrer l'importance du microfinancement pour le BIT, l'orateur a cité l'article 2 de la Déclaration de Philadelphie, qui souligne qu'il incombe à l'Organisation internationale du Travail d'examiner et de considérer tous les programmes d'action et mesures d'ordre économique et financier, dans le domaine international, à la lumière de la justice sociale. Il a mentionné un grand nombre de conventions et de recommandations de l'OIT qui se réfèrent à des institutions et services financiers susceptibles d'améliorer le sort des groupes défavorisés exclus de l'activité économique et privés d'accès à des facteurs de production comme le capital. Cette omniprésence du microfinancement dans les normes internationales du travail se reflète dans les programmes de coopération technique du Bureau. L'orateur a donné d'autres exemples de la façon dont le microfinancement contribue à la réalisation des quatre objectifs stratégiques.
97. Le microfinancement est crucial pour les partenaires sociaux. Les organisations de travailleurs ne sont pas indifférentes au sort des travailleurs à domicile forcés d'accepter des contrats de prêts exorbitants. Comme il ressort du colloque international de 1999 sur les syndicats et le secteur informel, les travailleurs pauvres doivent pouvoir avoir accès à certains moyens pour réduire leur vulnérabilité. Qui plus est, les organisations de travailleurs sont confrontées à une demande croissante de plans d'épargne et de prêt, notamment de prêts au logement, ou de services consultatifs sur les programmes de retenue sur les salaires. Les services financiers qui s'adressent aux travailleurs renforcent le pouvoir de négociation de leurs organisations.

<sup>4</sup> Document GB.285/ESP/3.

- 98.** Les organisations d'employeurs savent que l'esprit d'entreprise ne se révèle que lorsque existe la possibilité d'obtenir un capital d'amorçage. Elles savent que les droits de propriété sont mal définis dans beaucoup de pays en développement, ce qui bloque l'accès au nantissement et au capital, en particulier pour les travailleurs de l'économie informelle. L'un des grands paradoxes du monde du travail est que les entreprises qui ont besoin de moins de capital pour chaque emploi décent créé sont aussi celles qui ont le plus de difficultés à en obtenir. Employeurs et travailleurs sont également intéressés à créer des passerelles qui permettent de sortir de l'économie informelle, et le microfinancement est, à n'en pas douter, l'une des options les plus attrayantes.
- 99.** L'orateur a conclu en invitant la commission à fournir des orientations sur le microfinancement en faveur du travail décent. Il a suggéré qu'à la lumière des discussions qui ont eu lieu à la Commission du programme, du budget et de l'administration en mars 2001 le Bureau voudra sans doute améliorer la cohérence de sa stratégie en matière de microfinancement, en tenant compte de son potentiel pour l'établissement d'alliances. D'autres organisations internationales, y compris les institutions de Bretton Woods, devraient être tout spécialement associées à cet effort. L'orateur a suggéré que le BIT formule des programmes qui renforcent la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs à faciliter l'accès de leurs membres aux services financiers. Qui plus est, le BIT devrait systématiquement s'efforcer de mieux utiliser le microfinancement dans la coopération technique et d'étoffer ses services d'experts en la matière dans les régions.
- 100.** Le vice-président employeur a remercié le Bureau de son excellent document. Il s'est déclaré convaincu que le Bureau a un rôle important à jouer pour encourager le recours au microfinancement, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. En ce qui concerne ces derniers, il a attiré l'attention sur un argument développé dans le document, à savoir que les subventions aux programmes de microfinancement dans les pays développés représentent une économie nette car ils permettent de réduire les dépenses sociales. Les avantages du microfinancement sont incontestables: création d'emplois, responsabilisation, croissance économique; le microfinancement comble un vide critique sur les marchés financiers.
- 101.** Les employeurs estiment qu'il faut intégrer le microfinancement dans toutes les activités pertinentes de l'OIT, en particulier dans le processus des DSRP, dans les travaux menés conjointement avec le PNUD, y compris dans les projets pilotes relatifs au travail décent et l'Agenda global pour l'emploi. Les partenaires sociaux ont aussi un rôle important à jouer à cet égard. La coopération technique peut les aider à établir leurs propres programmes de microfinancement. Le BIT devrait travailler avec les gouvernements pour créer un cadre propice. L'orateur a cité une étude de Hernando de Soto, qui montre l'importance de droits de propriété clairement établis qui permettent à ceux qui ont un bien de l'utiliser comme nantissement. En conclusion, le vice-président employeur a encouragé le BIT à développer ses activités dans le domaine du microfinancement et à le promouvoir chaque fois que possible.
- 102.** Le vice-président travailleur a remercié le Bureau de son document. Le microfinancement est un domaine très intéressant pour les mandants car, dans bien des cas, le secteur financier n'est pas conçu pour répondre aux besoins des petites entreprises et des particuliers, ce qui est souvent cité comme exemple de dysfonctionnement du marché. Les pouvoirs publics doivent envisager des mesures propres à assurer l'accès au financement et au capital. Le document montre pourquoi l'Etat a intérêt à développer le microfinancement ainsi que son rôle sur le marché. Certains systèmes de microfinancement reposent sur la solidarité de groupe et la mobilisation de capital social.
- 103.** Le document présente des observations intéressantes et valables. Toutefois, certains domaines clés doivent être étayés. Le Bureau devrait renforcer ses activités de

microfinancement compte tenu de la spécificité de son mandat. Sa participation au consortium international de 26 donateurs – le Groupe consultatif d’assistance aux plus pauvres (CGAP) – ne doit pas déboucher sur la répétition d’activités déjà menées par d’autres, mais sur une mise en relief de l’intérêt de ce système comme instrument de promotion du travail décent. L’orateur a souhaité que le lien entre le microfinancement et le travail décent soit approfondi. On pourrait par exemple l’utiliser pour encourager l’application de normes équitables dans les petites entreprises en octroyant des prêts garantis par les pouvoirs publics à celles qui répondent à des critères minimums. Un Etat Membre a déjà adopté des dispositions de ce type. Le Bureau devrait prendre cette initiative en exemple.

- 104.** Se référant à la recommandation concernant la promotion des coopératives, adoptée en 2002 par la Conférence internationale du Travail, l’auteur a suggéré que le Bureau s’attache aussi à promouvoir les coopératives de microfinancement et à faciliter l’accès au financement des coopératives. La recommandation prône des mesures visant à encourager l’établissement de coopératives d’épargne et de crédit, de banques coopératives et de coopératives d’assurance. Le Bureau devrait aider directement les Etats Membres à ce faire. Les mandants pourraient utiliser le microfinancement pour permettre à des entreprises informelles de s’établir officiellement et de s’intégrer dans l’économie formelle.
- 105.** L’orateur a suggéré que certains domaines mentionnés dans le document méritent plus d’attention. Se référant au paragraphe 31, il s’est dit préoccupé de l’élimination des contrôles sur les taux d’intérêt s’il est vrai que des restrictions très onéreuses sur les taux d’intérêt ne favorisent pas la création d’institutions de microfinancement, ceux qui sont directement visés par ce système sont précisément ceux qui ont le moins de pouvoir de négociation, et sont les plus exposés aux pratiques usuraires. Fixer des plafonds appropriés pour les taux d’intérêt pourrait être l’une des modalités d’un système d’appui au microfinancement.
- 106.** On pourrait aussi encourager les grandes institutions financières à investir le champ du microfinancement, pour garantir que les coûts des transactions de microfinancement soient plus comparables aux coûts des systèmes normaux de crédit. Citant un article récent du *New York Times* (13 novembre 2002), l’orateur a abordé la question de la commercialisation du microfinancement. L’article met en garde contre le risque que les programmes de microcrédit ne deviennent les victimes de leur propre succès et finissent par être si commercialisés qu’ils ne s’adressent plus qu’aux emprunteurs mieux lotis. Le microfinancement ne doit pas oublier sa fonction sociale.
- 107.** Il faut aussi aborder la question du microfinancement en faveur des particuliers et des ménages, en veillant aux modalités d’accès, aux coûts et aux conditions. Par ailleurs, il faut tenir compte du lien entre les microprêts et les politiques salariales. Des salaires très bas peuvent précipiter les particuliers dans le piège de l’endettement. Il faut aussi considérer simultanément la question du revenu décent et celle de l’accès au crédit à des conditions équitables, et ne pas considérer ce dernier comme une alternative à un revenu décent.
- 108.** L’orateur a attiré l’attention sur d’autres actions à mener, notamment pour améliorer l’accès des groupes très vulnérables. Lors du Sommet mondial pour le développement durable qui s’est tenu récemment à Johannesburg, des représentants des banques, des gouvernements et des partenaires sociaux sont convenus de traiter la question de l’accès au crédit des pauvres et des personnes vulnérables, notamment les personnes séropositives. Le Bureau devrait étudier des moyens de faire de ces modalités novatrices des exemples.
- 109.** En conclusion, le vice-président travailleur a suggéré que le Bureau explore le rôle de la négociation collective dans la définition des conditions du microfinancement – retenues sur

les salaires, taux d'intérêt, règles prudentielles, consolidation de la dette et protection par des médiateurs. Les syndicats étudient ces questions et les travailleurs encouragent le BIT à s'y intéresser en les incorporant dans les activités en faveur du travail décent.

- 110.** Le représentant du gouvernement du Soudan, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a remercié le Bureau pour son document qui contient des informations très précieuses sur le microfinancement dans les pays en développement et développés. Il fait ressortir l'importance et l'impact du microfinancement et sa contribution à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de travail, tout comme le rôle crucial des partenaires sociaux dans la mise en œuvre du microfinancement. Le microfinancement est un phénomène mondial qui apporte sa contribution à la lutte contre la pauvreté et au développement en général. La croissance économique en soi ne conduit pas à l'amélioration du bien-être des êtres humains. Le microfinancement a pour public cible les pauvres et constitue donc un instrument efficace de réduction de la pauvreté. Les déshérités doivent pouvoir eux-mêmes choisir comment améliorer leurs revenus. Le microfinancement s'avère particulièrement utile aux personnes productives et employables. Sans le soutien des gouvernements et des partenaires sociaux, sa réussite n'est pas assurée, c'est la raison pour laquelle il faut rendre hommage à l'OIT pour l'aide qu'elle apporte aux gouvernements, aux partenaires sociaux et aux collectivités, par l'intermédiaire de ses études, enquêtes et programmes de coopération technique.
- 111.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a exprimé la satisfaction de sa délégation pour le document du Bureau dans lequel on étudie comment le microfinancement peut servir à la création d'emplois et au développement des entreprises. Il s'avère que les institutions de microfinancement opérant sur la base des groupes d'autoassistance ont obtenu de très bons résultats en termes de recouvrement des crédits. On peut attribuer cela à la pression collégiale exercée par les groupes de membres et à l'utilisation des dépôts effectués par des membres. Il a évoqué le cas de la Self-Employed Women's Association (SEWA) en Inde, qu'il cite comme un modèle à suivre dans d'autres parties du monde pour venir en aide aux femmes semi-alphabétisées du secteur informel. Il faudrait aussi produire d'autres documents et faire connaître les meilleures pratiques et les expériences réussies pour encourager l'innovation et les expérimentations. L'OIT devrait étudier les moyens de mettre en œuvre ce type d'activité. Le gouvernement indien vient d'annoncer son intention de mettre sur pied un système permettant d'offrir des crédits aux petites entreprises, et il encourage les investisseurs étrangers à participer directement aux projets de microcrédits. L'orateur s'est également félicité du programme spécial de l'OIT contre la servitude pour dettes, qui fait appel au microfinancement pour empêcher les pauvres et les personnes démunies d'entrer dans le cercle vicieux de la pauvreté et de la servitude pour dettes, et aider les personnes prises au piège à s'en sortir. Ce projet est destiné à apporter une aide aux plus pauvres, à réduire la pauvreté et à promouvoir les droits fondamentaux de l'homme. Le microfinancement peut améliorer la vie des travailleurs marginaux et créer des emplois. L'OIT a un rôle fondamental à jouer en la matière et peut apporter un soutien institutionnel à l'échelon international. Il importe toutefois de veiller à ce que les institutions de microfinancement opèrent dans le cadre de dispositions financières prudentielles. Enfin, sa délégation souscrit au point de vue exprimé au paragraphe 33 du document, à savoir que les institutions de microfinancement doivent être considérées comme des projets privés et non pas comme des entités publiques.
- 112.** La représentante du gouvernement du Mexique s'est déclarée très satisfaite du document qu'elle juge excellent. La stratégie de microfinancement de l'OIT peut apporter une contribution substantielle au programme d'activité concernant un travail décent et être considérée comme une base importante pour les politiques du développement et de promotion du travail décent. Les micro-entreprises et les PME possèdent un important potentiel de création d'emplois et de développement mais elles sont négligées par le secteur financier, en raison de l'absence de garanties et de taux d'intérêt élevés. Il faut

mettre en place des régimes favorables avec des taux adaptés aux micro-entreprises et aux PME pour les rendre concurrentielles sur les marchés nationaux et internationaux. Au-delà de la question du microfinancement, il faudrait également se pencher sur certaines questions telles que le développement des capacités de chef d'entreprise, le financement de la formation, l'équipement et l'accès aux marchés. Dans le cadre du microfinancement, l'OIT pourrait se pencher sur diverses questions: la promotion de la coopération et l'échange d'informations entre Etats Membres sur les politiques favorisant l'accès à la finance, les approches novatrices, l'assistance technique, l'amélioration de la distribution des fonds aux femmes et aux jeunes, et des recherches sur l'impact du microfinancement sur la création d'emplois par la promotion des activités concernant un travail décent. L'OIT pourrait également concentrer ses activités sur les pépinières d'entreprises, les coopératives et les micro-entreprises novatrices, ainsi que sur la promotion des fonds de garantie pour soutenir le microfinancement et sur le développement des institutions de microfinance. Elle propose pour conclure que le Bureau prépare un rapport sur la contribution du microfinancement au travail décent, et mette au point des stratégies à cette fin en organisant des consultations informelles avec les membres sur leurs expériences réussies. Ce rapport pourrait être présenté au Conseil d'administration en juin 2003 et discuté à la Commission ESP en novembre 2003.

- 113.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a félicité le Bureau pour son excellent document. Le microfinancement n'est pas un nouveau concept. Il y a une trentaine d'années, l'Allemagne et la Turquie ont conclu un accord intéressant les travailleurs immigrés turcs leur permettant d'accéder à des facilités d'épargne et de crédits à leur retour en Turquie. Pour cela, une caisse commune de prêt a été créée, offrant aux travailleurs immigrés des conditions financières particulièrement favorables. La question essentielle consistait à savoir comment développer plus avant le microfinancement sur la base d'un consensus entre employeurs et salariés. Il a jugé les suggestions formulées par les employeurs et les travailleurs à cet égard très utiles et estimé qu'elles pourraient servir au Bureau pour ses futurs travaux.
- 114.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran s'est référé au paragraphe 2 et à l'utilité du microfinancement dans les stratégies de réduction de la pauvreté, en particulier dans le cadre des DSRP. Il a fait ressortir que le microfinancement permettait d'apporter une rétribution équitable, notamment aux femmes et aux jeunes. Les gouvernements pourraient jouer un rôle dans la promotion du microfinancement et orienter les acteurs du secteur informel vers le secteur formel. Le microfinancement favorise l'emploi, notamment celui des femmes, et conduit à une réduction des inégalités entre les sexes. Un développement du microfinancement permettrait d'étendre les normes du travail à l'économie informelle. Les gouvernements devraient s'attacher à promouvoir le microfinancement et se concentrer sur leur rôle de supervision et de contrôle, plutôt que d'intervenir comme prêteurs. Dans le même esprit que la suggestion du groupe des employeurs, il souhaite une meilleure intégration du microfinancement dans l'Agenda global pour l'emploi et les activités concernant un travail décent.
- 115.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a souscrit à la déclaration faite par le représentant du gouvernement du Soudan au nom du groupe de l'Afrique. Il a remercié le Bureau pour son document et l'a invité à poursuivre ses travaux sur le microfinancement conformément aux objectifs du programme d'activités concernant un travail décent et de l'éradication de la pauvreté. L'OIT doit se concentrer sur les rapports entre le microfinancement, le monde du travail et la promotion de l'entreprise, mais il importe de ne pas faire des doubles emplois avec les activités d'autres organismes, souvent mieux placés pour assurer ce type de services. Le paragraphe 37 résume un certain nombre de problèmes du secteur financier sur lesquels le Bureau devrait continuer à se concentrer. Le Bureau devrait également continuer à suivre les travaux des autres institutions multilatérales en la matière et les mettre en œuvre en cherchant à favoriser l'autonomie des

partenaires sociaux. Il importe également de se pencher sur le développement du secteur du microfinancement et le rôle des institutions financières classiques. Enfin, le Bureau pourrait aider les partenaires sociaux en étudiant comment rendre les règles du secteur financier plus favorables au microfinancement dans le respect des normes internationales de supervision et de réglementation.

- 116.** Le représentant du gouvernement du Malawi a félicité le Bureau pour son excellent document. Il a approuvé la déclaration faite au nom du groupe de l'Afrique et souscrit à l'assertion figurant au paragraphe 5 du document du Bureau concernant les avantages socio-économiques du microfinancement, à savoir: création d'emplois, réduction de la pauvreté et responsabilisation des pauvres et en particulier des femmes. L'orateur a également approuvé le point de vue exprimé dans le paragraphe 20 qui souligne le fait que le microfinancement contribue à stabiliser l'emploi et les salaires. Au Malawi, grâce à la politique économique centrale de lutte contre la pauvreté du gouvernement, les institutions de microfinancement offrent des services financiers aux chômeurs. Dans ce pays, à mesure que le secteur informel a gagné en importance, le travail décent est devenu un défi grandissant notamment dans les domaines de la sécurité et de la santé, de la protection sociale et de la mise en œuvre des normes du travail. Se référant au paragraphe 40 dans lequel le Bureau demande qu'on lui formule des suggestions, il propose que l'Organisation renforce les effectifs des EMD en spécialistes du microfinancement afin qu'elles puissent aider les mandants à renforcer les liens entre le microfinancement et le programme d'activités en faveur du travail décent. Les solutions qui fonctionnent dans un pays ne sont pas nécessairement valables dans d'autres. Un soutien aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs est nécessaire pour pouvoir mettre au point des stratégies spécifiques aux pays en développement. Le gouvernement du Malawi soutient sans réserve le programme sur le microfinancement.
- 117.** Le représentant du gouvernement de la France a jugé le document du Bureau très intéressant. Se référant à son expérience personnelle du microfinancement en tant qu'administrateur d'une grande institution française de microfinancement citée dans le document, il a fait ressortir l'importance du microfinancement par le fait qu'il réunit les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et les acteurs du secteur privé. Les gouvernements ont un rôle à jouer pour ce qui a trait à la législation, à la réglementation, à la formation et au soutien des institutions de microfinancement. En ce qui concerne le paragraphe 40, il propose que le Bureau contribue à ajouter une valeur aux travaux des autres personnes engagées dans le microfinancement notamment en soutenant les promoteurs du microfinancement. Le Bureau pourrait par exemple former ces acteurs à l'administration et à la gestion financière. En conclusion, il a insisté sur l'importance de la lutte contre la pauvreté par le biais du microfinancement, par exemple dans le cadre des projets pilotes relatifs au travail décent et des DSRP et par le renforcement des liens entre le programme du microfinancement et les travaux sur les stratégies de développement de l'économie informelle.
- 118.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a apporté son appui aux déclarations des orateurs précédents et soutenu la poursuite des travaux de l'OIT dans le domaine du microfinancement.
- 119.** La représentante du gouvernement du Canada a accueilli avec intérêt les travaux du Bureau dans le domaine de la microfinance, qui font appel au marché pour parvenir aux améliorations sociales. L'analyse comparative du microfinancement dans les pays développés et en développement présente un très grand intérêt; des travaux plus approfondis, portant par exemple sur la question de la viabilité, mériteraient d'être entrepris. La gestion des activités de microfinancement est un aspect très important, et la question de l'exécution des services mériterait d'être étudiée de plus près. Le Bureau pourrait, par exemple, étudier les diverses approches et formes institutionnelles par

lesquelles les services de microfinancement sont exécutés. Les fournisseurs de services communautaires méritent une attention particulière, et il serait utile d'analyser leur influence sur le succès des petites entreprises. L'oratrice a également fait référence à la Réunion de haut niveau sur les micro-entreprises qui s'est tenue en août 2002 au Mexique. Elle a été l'occasion de se pencher sur le microfinancement et la contribution des petites entreprises à la croissance économique et à la création d'emplois. Le gouvernement du Canada partage les préoccupations des participants de cette réunion pour ce qui est de la distinction des micro-entreprises des petites et moyennes entreprises ainsi que du potentiel de création de richesses du segment informel ou non réglementé de ce secteur. Le Bureau devrait poursuivre ses travaux sur la question et se concentrer sur l'intégration du microfinancement dans les activités concernant le travail décent.

120. En résumant la discussion, le président a noté que la commission encourageait vivement le Bureau à poursuivre ses travaux sur le microfinancement et qu'elle avait répondu de façon constructive à l'invitation du Bureau à fournir des suggestions pratiques, comme indiqué au paragraphe 40 du document.
121. M. Balkenhol a remercié les orateurs pour leurs nombreuses suggestions intéressantes concernant le microfinancement dans le cadre du travail décent et en particulier le lien entre le microfinancement, les politiques salariales et la négociation collective. Le Bureau a pris note avec attention des suggestions proposées et a l'intention de les mettre en œuvre rapidement et de manière efficace.
122. Se référant à un commentaire formulé par un orateur précédent, le vice-président travailleur a souligné la nécessité d'accorder une attention à la place respective des hommes et des femmes dans le microfinancement et au rôle du microfinancement en tant que capital de développement pour les femmes. Il espère que le Bureau pourra réaliser des travaux approfondis sur la question.

#### **IV. Etude de la faisabilité d'une fiducie sociale mondiale** (Quatrième question à l'ordre du jour)

123. Un représentant du Directeur général (M. Diop, directeur exécutif, Secteur de la protection sociale) a présenté le document du Bureau<sup>5</sup> et expliqué le contexte dans lequel s'inscrit le concept de fiducie sociale mondiale. Conformément au premier objectif de développement pour le Millénaire – éradiquer la pauvreté et la faim et, plus précisément, réduire de moitié le nombre de personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour –, aux recommandations adoptées à sa 89<sup>e</sup> session par la Conférence internationale du Travail, dans lesquelles l'OIT réaffirme son engagement en faveur de l'extension de la couverture sociale et de l'amélioration de la gouvernance, du financement et de l'administration des régimes de sécurité sociale, et conformément au mandat du secteur de la protection sociale, le Bureau a examiné la faisabilité d'une fiducie sociale mondiale. Les résultats de cette étude sont détaillés dans un rapport intitulé «Réseau de la Fiducie sociale mondiale: investir dans l'avenir social du monde» qui a été mis à la disposition de tous les membres de la commission et qui peut également être téléchargé sur le site du Service du financement, actuariat et statistiques de la sécurité sociale. Le Conseil d'administration a été informé de ces travaux en novembre 2001 et en mars 2002, et le projet a été examiné en mai 2002, par une réunion d'experts interrégionale qui s'est tenue à Genève et a formulé

<sup>5</sup> Document GB.285/ESP/4.

des recommandations à l'attention du Conseil d'administration et du Directeur général. A la session de juin 2002 de la Conférence, la Commission de l'économie informelle s'est également déclarée favorable au concept. Se référant au point appelant une décision qui figure au paragraphe 13, l'orateur en a souligné l'importance indiquant que le projet proposé représente une contribution à la lutte contre la pauvreté. Il a noté à cet égard que ce projet permet de répondre aux besoins des personnes âgées qui ne bénéficient d'aucune retraite et doivent pourtant continuer à assumer le rôle de chefs de famille lorsque la génération qui les précède ne trouve pas de travail rémunéré ou que, victime du SIDA, elle laisse derrière elle des orphelins dont elles sont l'unique soutien. L'intervenant a conclu en faisant remarquer que le projet du Bureau ne constitue pas en lui-même une solution définitive au problème de la pauvreté et qu'il importe d'agir et d'agir vite. C'est pourquoi il a exhorté la commission à saisir cette occasion concrète d'aider tous ceux qui, aujourd'hui encore, ne vivent qu'avec un dollar par jour – soit environ le quart de l'humanité –, à briser le cercle vicieux de la pauvreté.

- 124.** Un représentant du Directeur général (M. Cichon, chef des Services du financement, actuariat et statistiques du Secteur de la protection sociale) a présenté les résultats de l'étude de faisabilité d'une fiducie sociale mondiale. Il évoque d'abord le défi considérable que l'humanité va devoir relever. En effet, 1,3 milliard de personnes dans le monde vivent dans une pauvreté extrême (avec un revenu inférieur à un dollar par jour), dont 100 millions de personnes âgées et, selon les estimations, 150 millions vivant dans des ménages touchés par le SIDA; par ailleurs, 20 pour cent seulement de la population mondiale bénéficie d'une protection sociale. Or, conformément au premier objectif de développement pour le Millénaire, la communauté mondiale s'est engagée à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême d'ici 2015. Cela signifie qu'au cours des douze prochaines années 650 millions de personnes devront être arrachées à l'état de pauvreté extrême dans lequel elles se trouvent actuellement.
- 125.** C'est dans ce contexte, et dans l'intention de donner suite à l'engagement, réaffirmé par la Conférence internationale du Travail à sa session de 2001, de mettre en œuvre des stratégies inédites pour assurer une extension de la couverture sociale que le Directeur général a demandé le lancement d'une étude sur la possibilité de mettre au point un nouveau mécanisme de financement international. Ce dernier, qui prendrait la forme d'une fiducie sociale mondiale, permettrait la constitution de systèmes de protection sociale de base dans les pays en développement les plus pauvres et contribuerait ainsi à la lutte contre la pauvreté qui sévit dans le monde. L'équipe chargée de la réalisation de l'étude, constatant l'insuffisance des fonds publics internationaux investis dans la lutte contre la pauvreté, a décidé de fonder son projet sur le principe d'une contribution volontaire et individuelle, mais engageant une responsabilité sociale au niveau mondial. Il s'agirait de créer un réseau mondial de fiducies sociales nationales, appelées à se développer progressivement dans les pays les plus riches, notamment avec le soutien de l'OIT. Devenu opérationnel, ce réseau assurerait la collecte des contributions versées à titre volontaire par les habitants des pays riches, consacrerait les ressources ainsi obtenues à la mise en place des systèmes de protection sociale de base dans les pays en développement les plus pauvres et financerait ou subventionnerait pendant une durée préalablement définie certaines prestations jusqu'à ce que les systèmes mis en place soient en mesure d'assurer eux-mêmes ce financement.
- 126.** Les initiatives d'appui à la mise en place des systèmes nationaux de protection sociale de base devront se fonder sur certains critères. Seuls devront être pris en compte:
- les projets visant à remédier à la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les groupes exclus des systèmes de protection sociale;



- les projets témoignant d'un engagement en faveur de l'entraide, porteurs d'une haute exigence de qualité et susceptibles de parvenir ultérieurement à s'autofinancer;
- il conviendra en outre, chaque fois que cela sera possible, d'utiliser les systèmes de protection sociale en place dans les pays bénéficiaires afin d'éviter de créer des structures administratives parallèles.

**127.** L'allocation d'un revenu minimum, l'éducation de base et les services de santé devraient être les principales prestations financées par la fiducie dans les pays en développement. L'orateur signale qu'une expérience très prometteuse a été menée dans certains pays africains, consistant à constituer des pensions de retraite pour les personnes âgées moyennant le versement d'un dollar par jour. La Fiducie sociale mondiale pourrait financer ce type de prestations dans de nombreux autres pays. S'agissant de la mobilisation des ressources nécessaires, il ressort d'enquêtes spéciales réalisées en Allemagne – pour ne prendre que cet exemple – que 25 pour cent de la population adulte se déclarent prêts à soutenir le projet de fiducie sociale mondiale. L'orateur fait observer que les contributions de cinq à dix pour cent seulement de la population active des pays de l'OCDE suffiraient à doter la fiducie d'une capacité de financement considérable, et poursuit en faisant remarquer que le Bureau n'a pour l'instant d'autre intention que d'obtenir de la commission et du Conseil d'administration un mandat pour l'organisation d'un projet pilote qui permettrait de mettre en contact les personnes concernées d'un pays donateur et d'un pays bénéficiaire. Le Bureau établira chaque année un rapport sur l'évolution du projet. La décision concernant la poursuite du projet dans son ensemble ne sera prise qu'en mars 2006, après qu'un rapport détaillé sur l'expérience pilote aura été soumis au Conseil d'administration. Le Bureau estime qu'une mise en place progressive présente peu de risques et sollicite par conséquent l'appui de la commission eu égard aux propositions figurant aux paragraphes 12 et 13.

**128.** Le vice-président employeur, reconnaissant que l'initiative en question avait initialement suscité les doutes du groupe qu'il représente, a précisé qu'il est désormais convaincu de son bien-fondé. Il se demande toutefois quelle sera l'ampleur des contributions du secteur privé et évoque la concurrence qui va s'engager avec d'autres institutions pour la collecte des fonds. Les employeurs n'ont nullement l'intention de s'opposer à la mise en route d'un projet pilote, mais souhaiteraient toutefois que le Bureau fournisse davantage d'informations lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration en mars 2003, notamment en ce qui concerne les pays qui participeront à cette première expérience. Il relève avec satisfaction que la mise en œuvre du projet doit être soumise à un contrôle rigoureux. Se référant à la phrase du paragraphe 13 énonçant que «le financement de ce projet se fera essentiellement par des ressources extrabudgétaires», il signale que les employeurs l'interprètent comme signifiant que seuls les frais généraux engagés pour les activités menées par le personnel de l'OIT dans le cadre de ce projet seront imputés au budget ordinaire de l'OIT.

**129.** Le vice-président travailleur a fait part de son intérêt pour le projet de création d'une fiducie sociale mondiale. Il est d'avis que cette initiative intéressante et novatrice répond à l'engagement renouvelé par la Conférence internationale du Travail à sa session de 2001 en faveur d'une extension de la couverture sociale ainsi qu'aux recommandations formulées à la session de 2002 de la Conférence internationale du Travail par la Commission de l'économie informelle, invitant le Bureau à élaborer et à concrétiser des idées novatrices, comme le concept de Fiducie sociale mondiale. Il appelle l'attention sur quatre points permettant d'apprécier l'utilité de ce projet, qui permettrait notamment d'effectuer la mobilisation de ressources la plus importante de toute l'histoire de l'OIT, ce qui, en cas de succès, représenterait l'accomplissement d'un pas décisif dans la lutte contre la pauvreté; de maintenir et de renforcer l'attachement de l'OIT à la mise en place de systèmes de sécurité sociale complets et accessibles à tous; de favoriser une application

universelle et durable des dispositions en matière de sécurité sociale; enfin, de contribuer à la création d'un réseau de solidarité mondiale fondé sur le libre engagement de tous.

- 130.** Le concept de Fiducie sociale mondiale n'est toutefois pas sans susciter un certain nombre de questions et de préoccupations. Les travailleurs craignent en effet que cette initiative ne serve à appuyer une privatisation de la sécurité sociale. Il importe par ailleurs que les contributions volontaires n'exonèrent pas les gouvernements de leur obligation d'aider le Sud à mettre en place des systèmes de sécurité sociale accessibles à tous. L'orateur signale qu'il conviendrait d'examiner plus attentivement le lien entre l'Aide publique au développement (ODA) et la Fiducie sociale mondiale. Les questions de la gouvernance et de la relation entre la Fiducie sociale mondiale et l'OIT nécessitent des débats plus approfondis, raison pour laquelle le groupe des travailleurs ne peut pas prendre position à leur sujet pendant la session en cours. Les travailleurs sont d'avis que la mise en œuvre d'un projet pilote dans deux pays, un pays bénéficiaire et un pays donateur, permettrait de réunir les données d'expérience qui autoriseront la poursuite de la réflexion.
- 131.** Le groupe des travailleurs croit comprendre que son approbation ne doit pas porter sur la réalisation du projet dans son ensemble, mais bien sur les activités complémentaires. Il pourrait dans ce cas approuver la proposition formulée au paragraphe 13. Il faudrait toutefois engager des discussions plus détaillées sur les problèmes de stratégie à long terme qui doivent être traités par l'OIT lorsqu'une décision définitive sera prise à propos du projet.
- 132.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, prenant la parole au nom du groupe des PIEM, a remercié le Bureau de son document et de sa présentation. Elle a fait remarquer que le groupe des PIEM avait souligné dans la Commission de l'économie informelle lors de la Conférence internationale du Travail de 2002 que la priorité devait être spécifiquement donnée, dans le programme de travail et l'assistance technique de l'OIT, à la promotion d'une «nouvelle campagne, approuvée par la Conférence internationale du Travail en 2001, visant à améliorer la couverture de la sécurité sociale et à l'étendre à tous ceux qui ont besoin d'une protection sociale, en particulier dans l'économie informelle, notamment en concevant et en mettant en pratique des idées novatrices, telles que la Fiducie mondiale de solidarité sociale». Toutefois, il reste beaucoup à approfondir dans cette idée novatrice, notamment la cohérence avec les objectifs de protection sociale de l'OIT. Le groupe des PIEM convient qu'un projet pilote fournirait l'occasion d'évaluer le potentiel de succès de la proposition.
- 133.** Le représentant du gouvernement de la France a appuyé la déclaration des PIEM et insisté sur le caractère novateur de cette approche. Tout en soulignant le travail remarquable accompli par le Bureau dans ce domaine nouveau, il a fait remarquer que son pays souhaitait insister sur quatre points encore mal définis. Le premier concerne la responsabilité du gouvernement et des partenaires sociaux en matière de développement des systèmes de protection sociale. L'appui financier de la fiducie devrait être associé aux efforts consentis dans chaque pays par l'Etat et les partenaires sociaux. Le deuxième a trait aux types de dépenses susceptibles de bénéficier d'un financement de la fiducie et à la manière de conserver la sécurité des bénéficiaires. Dans ce contexte, il ne suffit pas de garantir que les interventions de la fiducie sont limitées dans le temps. La durabilité des systèmes de protection sociale doit être assurée. Le troisième point a trait à la manière de maintenir l'indépendance des organismes nationaux dans le cadre du réseau de la fiducie. Le dernier point concerne le lien avec la stratégie de protection sociale de l'OIT. Il serait catastrophique qu'une fiducie sociale mondiale indépendante développe une politique de protection sociale différente de celle de l'OIT. Même si le rapport des experts envisage que l'OIT accueille le secrétariat technique de la Fiducie sociale mondiale, il est important que l'OIT ait un rôle plus marqué dans la gestion de la fiducie. Ce sera la seule manière d'équilibrer les fortes pressions en faveur d'une redistribution des ressources et la

meilleure des garanties pour les donateurs. L'UNICEF constitue à cet égard un bon exemple. En conclusion, la France appuie l'idée d'un projet pilote mais insiste pour que le Bureau fournisse, avant mars 2006, des éclaircissements sur les points soulevés.

134. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a demandé des explications sur le terme «essentiellement» utilisé au paragraphe 13. Le gouvernement des Etats-Unis peut accepter le point pour décision si ce terme est supprimé ou du moins s'il est expliqué comme s'agissant de ressources budgétaires dont la redistribution est laissée à la discrétion du Bureau avec l'approbation de la Commission PFA.
135. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a appuyé l'intervention faite préalablement au nom du groupe des PIEM. Elle a toutefois formulé un certain nombre d'observations supplémentaires. Le Royaume-Uni a déjà soutenu la proposition et participé à la réunion interrégionale d'experts. Lors de cette réunion, l'idée initiale de la Fiducie sociale mondiale était apparue relativement simple mais son application possible avait posé un certain nombre de questions complexes. Après un examen très rigoureux des différents éléments de cette approche et de ces questions, il avait été décidé de mettre l'idée à l'épreuve en lançant un projet pilote. L'intervenante a souligné que la proposition répondait de manière imaginative aux conclusions de la 89<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail et avait été appuyée lors de la 90<sup>e</sup> session; elle a indiqué que son gouvernement appuyait les points appelant une décision aux paragraphes 12 et 13.
136. Le représentant du gouvernement du Soudan, prenant la parole au nom du groupe africain, a remercié le Bureau du travail accompli qu'il a qualifié de très important et de très utile pour des millions de personnes, car cette fiducie aidera à réunir des ressources pour augmenter et compléter les fonds de sécurité sociale. Le groupe africain appuie la proposition.
137. Le représentant du gouvernement du Malawi a soutenu la déclaration faite au nom du groupe africain. Il a félicité l'OIT de l'excellent document préparé et a souligné que les points soulevés aux paragraphes 8 et 10 étaient opportuns et importants. Il a encouragé le Bureau à poursuivre l'examen du concept qui apparaît comme l'une des manières les plus séduisantes de traiter les problèmes sociaux et économiques actuels. Réitérant le soutien de son gouvernement à la proposition, l'intervenant a invité le Bureau à envisager le Malawi parmi les pays pilotes. La Fiducie sociale mondiale contribuera à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire en créant des emplois, en luttant contre la pauvreté et en améliorant le niveau de vie de la population.
138. Le représentant du gouvernement du Nigéria a pleinement appuyé les vues exprimées au nom du groupe africain et félicité l'OIT de cette brillante initiative qui témoigne de manière éloquente du fait que l'OIT devient socialement plus réactive et plus responsable. A propos des efforts tripartites déployés par son pays pour examiner ses régimes de sécurité sociale de manière permanente dans le contexte d'une économie essentiellement informelle et de l'adaptation des activités du Fonds national d'assurance sociale, il a indiqué que le Nigéria espérait de cette manière parvenir à couvrir les besoins de tous. Ainsi, le régime national d'assurance santé lancé cinq mois auparavant couvre largement les personnes des zones rurales. Ce régime doit encore être amélioré et le Nigéria acceptera toute assistance lui permettant de rationaliser son système d'assurance sociale pour qu'il devienne plus utile au secteur informel. Enfin, le Nigéria appuie vigoureusement les recommandations présentées aux paragraphes 12 et 13 du document du Bureau.
139. M. Cichon, répondant à la question posée par le représentant des Etats-Unis, a expliqué que la phrase «le financement de ce projet se fera essentiellement par des ressources extrabudgétaires» signifie que le Bureau espère que le temps de travail du personnel nécessaire pour apporter un appui et un suivi techniques au projet pilote sera financé par

des ressources du budget ordinaire. Cet appui est nécessaire pour garantir que d'importantes questions techniques qui se posent lors du déroulement du projet pilote seront convenablement traitées. Le Bureau est prêt à supprimer le terme «essentiellement» sous réserve que ce soutien technique soit considéré par les membres de la commission comme une tâche ordinaire du Bureau dans la réalisation du projet pilote.

140. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que, si le Bureau ne craignait pas que cette suppression ne pose des problèmes au sein de la Commission PFA, sa délégation préférerait que le terme «essentiellement» soit supprimé.
141. Il a été convenu que le terme «essentiellement» figurant au paragraphe 13 sera supprimé.
142. M. Diop a assuré le vice-président travailleur que le Bureau n'encourage pas la privatisation de la sécurité sociale et que la fiducie complétera l'aide au développement fournie par les pays développés et qu'il n'y aura pas de concurrence. Il a indiqué au représentant du gouvernement de la France que les pays bénéficiaires devraient montrer, dans leur politique, leur engagement en matière de développement de la protection sociale.
143. M. Cichon, répondant aux préoccupations évoquées par le représentant du gouvernement de la France et le vice-président travailleur, a confirmé que ces inquiétudes tout à fait légitimes seraient prises en compte lors de la mise en œuvre du projet. De plus, il a invité les membres de la commission qui étaient prêts à participer au Conseil consultatif tripartite du projet à le faire afin de garantir que ce projet profite de leur évaluation critique et de leur suivi.
144. Le vice-président a à nouveau insisté sur la nécessité de tenir les membres de la commission informés de l'évolution du projet pilote. En conclusion, il a invité la commission à confirmer sa volonté d'adopter les paragraphes 12 et 13, après suppression du terme «essentiellement» au paragraphe 13.
145. Il en a été ainsi décidé.
146. *La Commission de l'emploi et de la politique sociale, ayant pris note des résultats de l'étude de faisabilité tels que résumés à l'annexe I et des recommandations de la Réunion interrégionale d'experts résumées à l'annexe II du document du Bureau, recommande que, conformément aux recommandations formulées par la Réunion interrégionale d'experts et par la Commission de l'économie informelle à la session de 2002 de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration autorise le Directeur général à mettre en place un projet pilote pour la Fiducie sociale mondiale. Le financement de ce projet se fera par des ressources extrabudgétaires. La mise en œuvre sera examinée en tenant compte des priorités fixées dans les conclusions de la discussion générale sur la sécurité sociale qui a eu lieu lors de la Conférence internationale du Travail de 2001. Outre les rapports annuels sur l'évolution du projet qui seront fournis au Conseil d'administration, le projet pilote fera l'objet d'une évaluation importante lancée par le Conseil d'administration avant la fin du mois de décembre 2005 et des décisions seront prises quant à la poursuite de l'ensemble de la proposition en mars 2006. Le projet devrait être doté d'un conseil consultatif tripartite restreint qui sera nommé par le Directeur général et le bureau du Conseil d'administration.*

147. Le président a fait remarquer que le temps restant ne permettait pas d'examiner les questions 5, 6 et 7 lors de la présente session et a donc proposé de repousser leur examen à la prochaine session du Conseil d'administration en mars 2003. En clôturant la réunion, le président a remercié tous les participants de leur coopération, de leur aide et de leurs conseils.

Genève, le 19 novembre 2002.

*Points appelant une décision:*      paragraphe 72;  
                                                          paragraphe 94;  
                                                          paragraphe 146.